



PARCS

VIVONS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

GÎTE DE
GROUPE
3840



FOCAL

Tourisme durable : la liberté d'expérimenter

LE DÉBAT

Retour du loup :
les éleveurs ont
surtout besoin de
soutien moral

LA LIGNE THT 400.000 VOLTS NE PASSERA PAS PAR LE PARC DU VERDON

En juillet dernier, le Conseil d'Etat s'est prononcé sur les recours déposés par le Parc naturel régional du Verdon, la Fédération des Parcs, le Conseil général des Alpes de Haute-Provence, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le collectif des associations du Verdon qui s'opposaient au passage de la ligne à très haute tension de 400 000 volts sur le territoire du Parc. L'annulation des décrets d'utilité publique et de dérogation à l'enfouissement, pris le 5 décembre 2005, ont mis fin à ce projet qui allait défigurer et compromettre l'intégrité du territoire du Parc du Verdon.

Les magistrats ont en effet confirmé le fait que le territoire du Verdon est un espace remarquable qu'il convient de protéger d'atteintes à l'environnement supérieures à l'intérêt économique que l'on peut



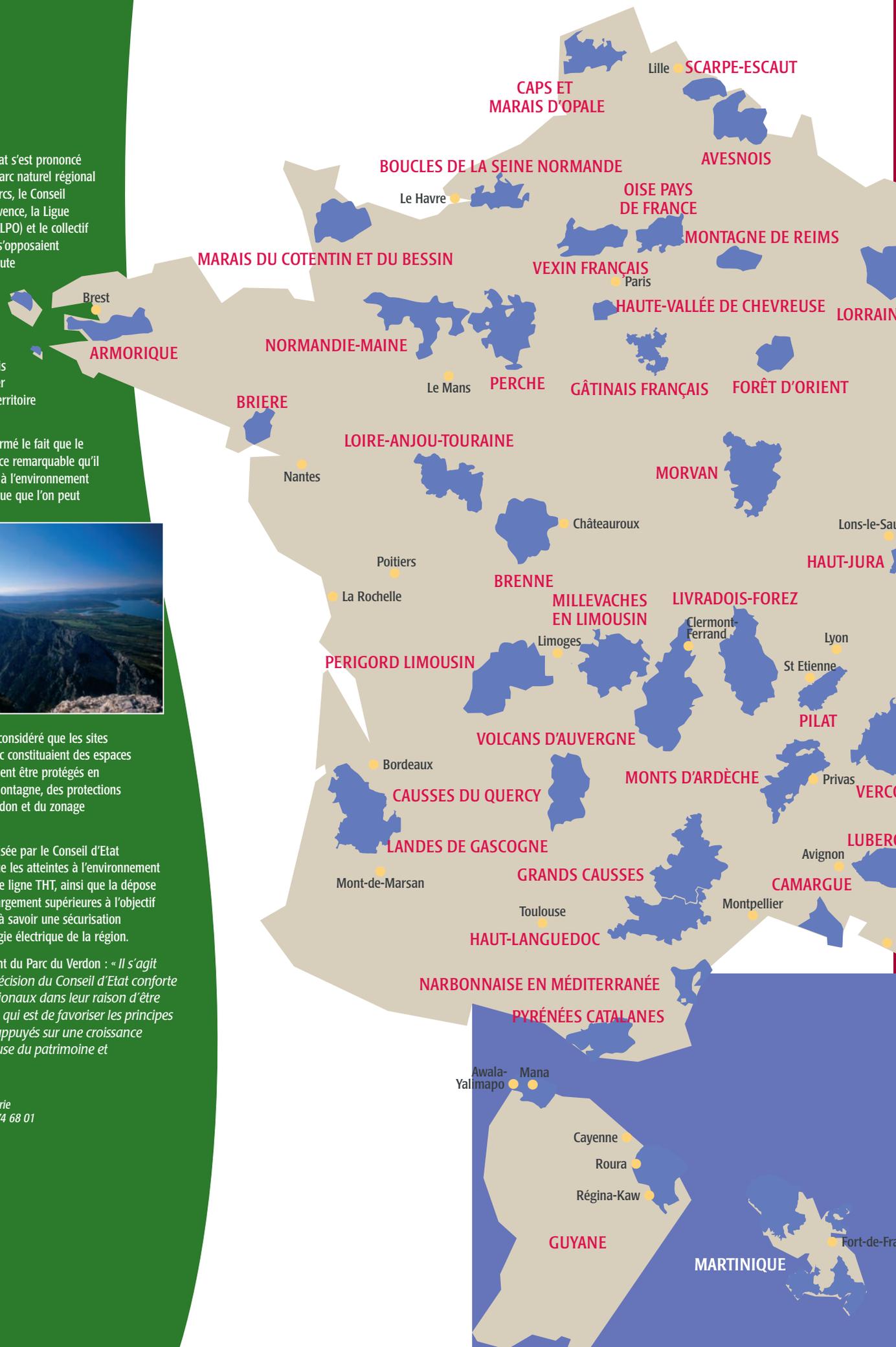
Ph. PMR Verdon.

obtenir d'une ligne THT. Ils ont considéré que les sites du Verdon et le territoire du Parc constituaient des espaces naturels remarquables qui devaient être protégés en application des lois Littoral et Montagne, des protections « site classé » des gorges du Verdon et du zonage Natura 2000.

La procédure coût/avantage utilisée par le Conseil d'Etat a en effet permis de conclure que les atteintes à l'environnement provoquées par la création d'une ligne THT, ainsi que la dépose des lignes existantes, seraient largement supérieures à l'objectif recherché dans cette opération, à savoir une sécurisation de l'approvisionnement en énergie électrique de la région.

Pour Jacques Espitalier, président du Parc du Verdon : « Il s'agit d'une victoire collective. La décision du Conseil d'Etat conforte en effet les Parcs naturels régionaux dans leur raison d'être et leur mission fondamentale qui est de favoriser les principes du développement durable, appuyés sur une croissance socio-économique respectueuse du patrimoine et des ressources naturelles. »

Parc naturel régional du Verdon
BP 14 - 04360 Moustiers-Sainte-Marie
Tél : 04 92 74 68 00 - Fax : 04 92 74 68 01
Mail : info@parcduverdon.fr
www.parcduverdon.fr



2007 - CONTINUER A INVENTER L'AVENIR



Les Parcs naturels régionaux sont des références dans les Régions et sur l'ensemble du territoire national pour qui s'intéresse au développement durable. Les assises nationales du même nom, qui se tenaient il y a quelques semaines en Région Pays de la Loire, situaient très bien ce qui est une difficulté générale et que les Parcs ressentent fortement : Comment agir à la hauteur des enjeux ?

Terrains d'expérimentations, les Parcs naturels régionaux le sont depuis leur création. Ils entendent le rester et ne pas être des alibis. Avec une obligation d'excellence, ils s'efforcent au quotidien de trouver des réponses adaptées à leurs territoires. Mais il faut passer sans attendre à une autre échelle.

Les Parcs partagent l'urgence de répondre aux grands enjeux de conservation de la biodiversité, de changement climatique, d'évolution de nos paysages. Mais ils voient aussi se développer de nouvelles façons d'habiter et de vivre sur leurs territoires. Si elles ont des effets bénéfiques, elles en ont d'autres plus discutables en particulier ceux liés à l'étalement urbain. La demande touristique, l'activité agricole et pastorale sont aussi en mutation. En clair, leur responsabilité est grande vis-à-vis de l'avenir, en faveur d'un futur durable, si je reprends l'expression qui était celle affichée lors du trentenaire de notre réseau et que nous devons réaffirmer en 2007, année du 40ème anniversaire de la fondation des Parcs naturels régionaux.

L'avenir se dessine dès aujourd'hui à travers les nouveaux contrats de projets qui vont être signés entre l'Etat et les Régions pour 2007/2013, mais aussi avec les programmes opérationnels européens à négocier. En cette fin 2006, l'heure est à la mobilisation si on veut donner les meilleures chances à nos Parcs pour les sept années à venir.

Un futur durable qui nous appartient, plus que jamais.

Jean-Louis JOSEPH

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France



SOMMAIRE

4-9 TERRITOIRES VIVANTS

- Maîtriser la circulation des véhicules motorisés en Chartreuse
- Trois sites des Vosges-du-Nord pour le 3ème Festival des vergers
- Éradication de la grenouille-taureau en Périgord-Limousin
- Un guide de gestion des déchets pour les entreprises du Pilat
- La Brenne met la Guifette Moustac en scène
- Diagnostic et suivi du foncier agricole en Livradois-Forez
- Caps et Marais d'Opale : le torchis, matériau de création artistique
- Suivi de la Loutre d'Europe dans les Monts d'Ardèche
- Éducation autour de la randonnée dans le Vexin français
- Cinq bistrotts du Périgord-Limousin estampillés « café de pays »
- 26 entreprises s'engagent avec leur ville pour l'environnement dans les Boucles de la Seine Normande
- Marchés fermiers dans le Morvan

- Nouvelles technologies pour mieux découvrir le territoire du Haut-Jura
- 400 enfants du Massif des Bauges réunis autour de projets d'éducation à l'environnement
- Forêt d'Orient : " Des plantes, des hommes, un territoire »

10-12 LE DEBAT

- Retour du loup : les éleveurs ont surtout besoin de soutien moral

13-18 FOCAL

- Tourisme durable : la liberté d'expérimenter

19-21 ACTEURS

- « Fou dingue amoureux de la châtaigne »
- Polyculture à la Ferme de Trielle
- Quand l'accueil « nature » est une passion

22-23 RESEAU



Maîtriser la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels



Ph. PNR Chartreuse.

Face à un trafic croissant de véhicules motorisés utilisés pour les loisirs sur leur territoire, les élus du Parc naturel régional de Chartreuse ont souhaité que le Parc intervienne afin de mieux maîtriser cette évolution préjudiciable à la préservation des espaces naturels : érosion accélérée des chemins, pollution de l'air, nuisances sonores impliquant un dérangement important de la faune, et destruction de la flore lorsque les véhicules sortent des chemins.

Un groupe de travail constitué d'élus, de représentants de l'Office national des Forêts et de juristes d'associations (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature Isère, Paysages de France et Mountain Wilderness France), est à l'origine de la publication d'un guide sur la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels. Il s'agit d'une présentation détaillée et commentée de la législation et des règlements, à l'usage des élus des communes du Parc, destinée à les informer et à les sensibiliser sur le rôle dont ils sont investis par la loi de 1991 réglementant la circulation des véhicules à moteur dans les milieux naturels, loi rappelée par une circulaire du 6 septembre 2005.

Un rappel des principes posés par la loi :

- La circulation des véhicules à moteur n'étant autorisée (sauf exception) que sur les voies ouvertes à la circulation publique, la pratique du hors-piste est interdite.
- Le maire ou le préfet peuvent interdire l'accès à certaines voies normalement ouvertes à la circulation, pour des motifs liés à la tranquillité publique et à la préservation de l'environnement.
- Un propriétaire peut également interdire l'accès des véhicules à moteur sur une voie dont il est propriétaire.
- L'aménagement d'un terrain pour la pratique des sports motorisés (cross, trials...) est soumis à autorisation.



Des sentiers sont interdits et une brochure rappelle les principes posés par la loi.



Ph. PNR Chartreuse.

- En forêt, la circulation et le stationnement sur les pistes forestières sont réglementés par le Code forestier et la circulation en sous-bois est interdite.

- Les chemins de halage sont fermés aux véhicules à moteur.

Ce guide a été diffusé auprès de l'ensemble des mairies et des trois villes-portes du Massif (Grenoble, Chambéry, Voiron) et le Parc souhaite maintenant accompagner les communes et autres collectivités concernées dans l'application locale des mesures prévues par la loi.



Ph. PNR Chartreuse.

Pollution de l'air, pollution sonore, destruction de la flore quand les véhicules sortent du chemin...

Parallèlement, le Parc initie un dialogue avec les pratiquants. Aucune association n'ayant été recensée sur son territoire, il va travailler avec les garages et les concessionnaires pour diffuser un message portant sur les règles de bonne conduite et sur la loi.

De son côté, la Fédération des Parcs naturels régionaux a mis en place un groupe de travail sur les loisirs motorisés, regroupant des représentants du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, de l'Office national des forêts, de la Fédération des Parcs et différents Parcs, dont celui de Chartreuse qui pilote le groupe. Cette démarche va aboutir à la publication d'une plaquette d'orientations méthodologiques, illustrée de plusieurs exemples, qui sera diffusée à l'ensemble du réseau des Parcs naturels régionaux.

Parc naturel régional de Chartreuse (Mathieu Laupin)
Maison du Parc - 38380 Saint-Pierre de Chartreuse
Tél : 04 76 88 75 20 - Fax : 04 76 88 75 30
Mail : accueil@parc-chartreuse.net
www.parc-chartreuse.net

Trois sites pour le 3^{ème} Festival des vergers

FLa troisième édition du Festival des vergers, organisé par le Parc naturel régional des Vosges du Nord, avec la participation de nombreux partenaires locaux et le soutien des régions Alsace et Lorraine, de l'Etat et du conseil général du Bas-Rhin, a eu lieu du 7 au 17 octobre. Pour la première fois, le festival s'est déroulé sur trois sites avec des thématiques spécifiques : la valorisation des vergers à Niederbronn-les-Bains, le goût à Lorentzen et les valeurs artistiques liées aux vergers dans le tout nouveau site verrier de Meisenthal.



Les valeurs artistiques liées aux vergers dans le nouveau site verrier de Meisenthal.



La valorisation et le goût des vergers à Niederbronn-les-Bains et Lorentzen.

Ph. photo P. Demoulin-Syco-parc

Ph. photo P. Demoulin-Syco-parc

Parc naturel régional des Vosges du Nord - Maison du Parc - BP 24 - 67290 La Petite Pierre
Tél : 03 88 01 49 59 - Fax : 03 88 01 49 60 - Mail : contact@parc-vosges-nord.fr
www.parc-vosges-nord.fr

Opération pilote d'éradication de la Grenouille taureau

La Grenouille taureau est une espèce envahissante prédatrice d'amphibiens mais aussi de toute la faune des zones humides (reptiles, oiseaux, petits mammifères...). Elle est, de plus, porteuse saine d'un champignon qui menace les autres espèces d'amphibiens. D'où la nécessité d'intervenir.

Sur le Parc naturel régional Périgord-Limousin, la présence de la Grenouille taureau est limitée à une cinquantaine de plans d'eau, mais l'existence de nombreux cours d'eau sur le territoire peut faciliter sa dispersion rapide. Le Parc a donc décidé d'agir dans la continuité du travail expérimental de l'association bordelaise Cistude Nature pour prendre le relais et ajuster les méthodes d'éradication de la Grenouille taureau.

Une opération pilote a été mise en place comprenant, au cours de l'été 2006, le piégeage des têtards et le tir des animaux adultes. Ces interventions ont mobilisé cinq agents du Conseil Supérieur de la Pêche, seuls habilités à procéder aux tirs, et trois agents du Parc capables d'identifier la grenouille (la Grenouille taureau se reconnaît notamment par son chant). L'opération a permis de supprimer 1 500 individus (adultes, sub-adultes et juvéniles) et de capturer 2 700 têtards parvenus au stade de métamorphose en grenouillette. Le programme d'intervention comprend également le contrôle des pontes hebdomadaires (les pontes, qui restent en eau une dizaine de jours, sont prélevées afin d'éviter la reproduction), une veille écologique sur deux cents plans d'eau et des actions de sensi-

bilisation, notamment pour éviter les vidanges non encadrées des plans d'eau qui accélèrent la dispersion de l'espèce. Cette sensibilisation, qui s'adresse en particulier au grand public, se fait par le biais du magazine du Parc, par des conférences de presse et des réunions publiques.

L'ensemble de ce programme qui s'étend sur deux ans, d'un budget de 100 000 euros, est financé par l'Europe, la Dren Aquitaine, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le conseil régional d'Aquitaine et les conseils généraux de Haute-Vienne et de Dordogne. Des programmes similaires sont à l'étude sur d'autres territoires où la Grenouille taureau est présente, notamment sur le Parc naturel régional des Landes de Gascogne. Par ailleurs, ce programme pourra servir d'exemple dans les autres régions françaises (Aquitaine, Sologne, Savoie) et européennes (Espagne, Italie, Crête, Allemagne, Angleterre, Pays-Bas, Belgique...) concernées par la présence indésirable de cette espèce.

En Périgord-Limousin, un programme de suivi sur six ans assurera la continuité de l'opération d'éradication : en effet, les têtards ont une vie larvaire de deux ans, puis la maturité sexuelle intervient de deux à quatre ans après la métamorphose. Au cours de ces six années des actions ponctuelles de tir devraient donc permettre d'éliminer les individus au fur et à mesure qu'ils arrivent à maturité.



Une grenouille taureau adulte.

Ph. Cistude Nature.

Parc naturel régional Périgord-Limousin
24300 Abjat-sur-Bandiât
Tél. : 05 53 60 34 65 - Fax : 05 53 60 39 13
Mail : info@pnrpl.com
www.perigord.tm.fr

PILAT

Un guide de gestion des déchets pour les entreprises

En partenariat avec les Communautés de communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien, le Parc naturel régional vient d'éditer un guide de gestion des déchets d'activités à l'usage des industriels, artisans et commerçants : « *Quand l'entreprise gère l'environnement* ». Il offre aux entreprises situées sur le territoire du Parc des modalités pratiques pour gérer au mieux les déchets au niveau local, en indiquant les coordonnées des établissements de collecte et d'élimination à même de répondre à leurs besoins.

Le guide se présente sous forme de fiches classées par activité (boulangerie-pâtisserie, imprimerie-sérigraphie, peinture-revêtement...) avec indication des déchets les plus couramment rencontrés dans l'activité concernée. Quelques conseils pratiques sont aussi proposés afin de mieux gérer l'environnement de l'entreprise.



Cette opération a reçu le soutien financier de l'Ademe et de la Région Rhône-Alpes ainsi que le soutien technique du Conseil général de la Loire, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des métiers de Saint-Etienne/Montbrison.



Ph. F. Costé - PNR Pilat.

Il s'agit d'une première étape qui se poursuivra par la mise en place d'opérations collectives de collecte/élimination des déchets à l'image de ce qui a déjà été entrepris pour les déchets de garages. Elles pourraient concerner les huiles de fritures usagées des restaurants, les déchets d'activités de soins, les déchets de chantiers...

Parc naturel régional du Pilat
Moulin de Virieu - BP57 - 42410 Pélussin
Tél. : 04 74 87 52 01 - Fax : 04 74 87 52 02
Mail : dlazzareschi@parc-naturel-pilat.fr
www.parc-naturel-pilat.fr

BRENNE

LA GUIFETTE MOUSTAC EN SCÈNE

Le Parc naturel régional de la Brenne a mis en place une exposition permanente mettant en scène la Guifette Moustac, oiseau emblématique du Parc qui niche sur l'eau (de 700 à 1000 couples viennent se reproduire sur les étangs de la Brenne chaque année). Cette exposition, inaugurée le 30 septembre à la Maison de la Nature de Saint-Michel-en-Brenne, et montée avec l'aide du scénographe Guy Brun, sert à promouvoir le territoire du Parc mais aussi à sensibiliser



Ph. PNR Brenne.

sur les menaces pesant sur ses milieux fragiles, notamment par la déprise agricole. Elle se présente sous la forme d'un voyage imaginaire en ballon qui, d'avril à septembre, permet d'observer la Guifette et de découvrir avec elle la biodiversité de la Brenne.

Cette première exposition permanente est ouverte tous les jours d'avril à septembre et les week-end et vacances scolaires d'octobre à avril.

Parc naturel régional de la Brenne
Le Bouchet - 36300 Rosnay
Tél. : 02 54 28 12 12
Fax : 02 54 37 56 96
Mail : info@parc-naturel-brenne.fr
www.parc-naturel-brenne.fr

Diagnostic et suivi du foncier agricole



Le Parc a accompagné cinq communautés de communes.

Ph. R. Bonin - PNR Livradois-Forez.

Pour surveiller l'évolution du foncier agricole et notamment les surfaces susceptibles de poser un problème de transmission, le Parc naturel régional Livradois-Forez a accompagné cinq communautés de communes dans la mise en place de diagnostics fonciers agricoles.

Pour réaliser ces inventaires, pour lesquels le Parc était maître d'ouvrage, les communautés de communes ont fait appel à des bureaux d'études dont l'Adasea du Puy-de-Dôme. Ces diagnostics, financés par le conseil général du Puy de Dôme et le FEOGA, ont donné des informations sur l'utilisation de l'espace agricole à l'échelle d'une communauté de communes et sur la situation des exploitations en terme de succession. Les résultats des enquêtes sont désormais traités par informatique, ce qui permet une mise à jour au fur et à mesure des actions menées et une cartographie du parcellaire. Les données recueillies sont maintenant mises à disposition des communautés de communes par le biais d'un extranet.

« Les diagnostics ont permis de préciser l'état des lieux, commente Lucien Compte, chargé de mission Développement au Parc. 25 à 30% des exploitations vont se libérer dans les dix ans qui viennent, on sait

maintenant lesquelles sont concernées. » « Les diagnostics ont confirmé certaines informations, ajoute Michel Bravard, président de la communauté de communes de l'Ance et vice-président du Parc. L'installation de jeunes agriculteurs est pour nous prioritaire depuis longtemps, à la fois pour garder des emplois et pour maintenir les paysages ouverts. Ces diagnostics nous ont indiqué que, dans les écoles, de nombreux jeunes réfléchissaient à une installation. »

Par ailleurs, les cinq communautés de communes ont embauché un animateur chargé de mettre à jour les diagnostics et de mener un travail d'animation et de suivi auprès des agriculteurs qui envisagent une cession de leur exploitation. Outre le Parc, plusieurs partenaires sont associés à ce réseau de surveillance : Adasea, chambre d'agriculture, Safer... Ils concourent à identifier d'éventuels repreneurs, qu'il s'agisse de candidats locaux ou extérieurs. « Une communauté de communes seule n'aurait pas eu les moyens de mettre en place ce réseau, estime Michel Bravard. Il permet d'anticiper les actions à mener en faveur de la transmission et de réfléchir ensemble à des solutions ». « Ce réseau est encore



Garder les emplois et maintenir des paysages ouverts.

Ph. R. Bonin - PNR Livradois-Forez.

expérimental, précise Lucien Compte. Il aura fait ses preuves et sera pérennisé si nous obtenons des résultats concrets en terme de transmission. Pour cela, nous devons battre en brèche un certain nombre d'idées reçues sur l'installation en agriculture. Nous devons aussi mener un travail pédagogique auprès des élus car si les collectivités locales ont un rôle à jouer pour améliorer les conditions d'accueil des candidats, leur rôle n'est pas d'intervenir dans la nature des projets. »

Parc naturel régional Livradois-Forez
BP 17 - 63880 Saint-Gervais-sous-Meymont
Tél : 04 73 95 57 57 - Fax : 04 73 95 57 84
Mail : info@parc-livradois-forez.org
www.parc-livradois-forez.org

CAPS ET MARAIS D'OPALE

Le torchis, matériau de création artistique



Ph. PNR Caps et Marais d'Opale

Depuis près de quatre ans, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale organise des chantiers de sensibilisation et de formation à l'utilisation du torchis dans le cadre de la mise en valeur du bâti. « En discutant avec nos partenaires, nous avons réalisé que, si l'intérêt pour ce matériau restait modeste, c'était en partie parce qu'il était toujours vécu comme un matériau du pauvre, raconte Philippe Godeau, chargé de mission pour le patrimoine et la culture au Parc. Par ailleurs, dans le cadre d'un programme d'insertion financé par le fonds social européen, nous avons commencé à travailler avec la Protection judiciaire des jeunes du Nord et du Pas-de-Calais. C'est dans ce contexte qu'un artisan-sculpteur a proposé l'idée d'utiliser le torchis pour réaliser des hauts-reliefs ou des fresques sur des bâtiments. Nous avons donc décidé de développer cette idée avec les jeunes, avec le soutien de Jean-Paul Tartar, responsable de l'école municipale des Beaux-arts de Saint-Omer. »

Ph. PNR Caps et Marais d'Opale



Ainsi, avec six ou sept jeunes gens de la protection judiciaire et des étudiants de l'école des beaux-arts, une douzaine de séance de travail ont eu lieu de mai à septembre, en atelier et sur site, pour réaliser un haut-relief, une fresque et des sculptures en torchis. Un panneau d'accueil en torchis a également été fabriqué pour la commune d'Escoeuilles. Tous ces travaux ont été présentés le 10 septembre dernier lors de la Fête du Parc.

Pour poursuivre l'opération, le Parc a l'intention de proposer aux particuliers qui souhaitent procéder à des travaux de restauration, la réalisation d'une œuvre sur leur bâtiment, sous l'égide de l'école des beaux-arts.



Ph. PNR Caps et Marais d'Opale

Le détournement artistique d'un matériau destiné au bâtiment.

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
BP 22 - Le Wast - 62142 - Colembert
Tél : 03 21 87 90 90 - Fax : 03 21 87 90 87
Mail : info@parc-opale.fr
www.parc-opale.fr

MONTS D'ARDECHE

Programme de suivi et d'action en faveur de la Loutre d'Europe



La loutre est de retour dans les rivières du Parc.

Ph. © CORA Région.

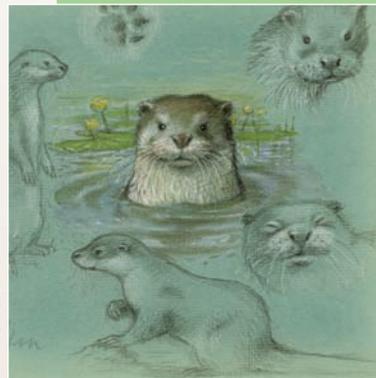
Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche met en place un programme de suivi de la présence de la loutre sur son territoire. Ce programme se situe dans la continuité d'une formation, organisée en décembre 2004, pour initier une quarantaine de personnes venues de toute la région Rhône-Alpes aux indices (empreintes et épreintes) permettant de déceler la présence de la loutre. Dans la foulée, en 2005, deux personnes essentiellement, dont Nicolas Dupieux, chargé de mission patrimoines naturels au Parc, ont prospecté l'ensemble du territoire à la recherche des traces de la loutre.

Ces observations, comparées à celles réalisées en 2001 par Robert Bendélé, un passionné de l'animal, ont permis de prouver que la Loutre d'Europe est de retour dans les rivières du Parc (3 000 km de rivières sur le territoire) : « En 2001, un

quart des rivières montraient des indices de la présence de la loutre, raconte Nicolas Dupieux. En 2005, ces indices ont été trouvés dans les trois-quarts des rivières. C'est une très bonne nouvelle car cette espèce a failli disparaître : elle est passée de 50 000 à 3 000 individus en un siècle car elle était accusée de vider les rivières de leurs poissons. Cela découle d'une méconnaissance de la loutre. Elle se nourrit principalement de poisson en petite quantité (10% de son poids/jour) et choisit les plus abondants et les moins vifs. On la traquait également pour sa fourrure. Grâce à la protection réglementaire dont elle bénéficie depuis 1981, la loutre recolonise progressivement un certain nombre de rivières. »

Pour accompagner le retour de la Loutre d'Europe, le Parc met en place un réseau de suivi réunissant des naturalistes, des pêcheurs et des particuliers qui prospecteront les rivières de manière plus systématique pour confirmer les résultats de 2005. Par ailleurs, une action de sensibilisation sera menée auprès des pêcheurs en collaboration avec la Fédération départementale des pêcheurs et des associations, afin d'expliquer le mode de vie de la loutre et le fait qu'elle est un signe de qualité des milieux. En 2007, un travail de sensibilisation sera également mis en œuvre à l'intention des élus et du grand public avec l'édition d'un livret d'information. Enfin, une action de formation sera proposée aux techniciens des rivières afin de changer leur regard sur les rivières et leur manière d'intervenir.

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
La Prade - BP 3 - 07560 Montpezat-sous-Bauzon
Tél : 04 75 94 35 20 - Fax : 04 75 94 35 21
Mail : environnement@parc-monts-ardeche.fr
www.parc-monts-ardeche.fr



Ph. Photo Otter Petra Brown

PERIGORD-LIMOUSIN
CINQ BISTROTS
ESTAMPILLES
« CAFE DE PAYS »

Cinq cafés de pays ont vu le jour dans le Parc naturel régional Périgord-Limousin. Cette initiative, portée par la région Aquitaine et animée par le Parc sur son territoire, vise à faire du cafetier un ambassadeur du territoire en proposant des productions locales sous forme de casse-croûte, en offrant une information touristique et en proposant un programme d'animations.



Ph. PNR Périgord-Limousin.

L'Entente cordiale à Abjat-sur-Bandiât, l'Auberge des Tilleuls à Javerlhac, Le Saint-Martin à Saint-Martin-le-Pin, l'Auberge de Combières à Saint-Paul-la-Roche et le Beauséjour à Monsec sont les cinq établissements ayant obtenu le label.

Parc naturel régional Périgord-Limousin
24300 Abjat-sur-Bandiât
Tél. : 05 53 60 34 65
Fax : 05 53 60 39 13
Mail : info@pnrpl.com
www.assiettecatedepays.com

VEXIN FRANCAIS

« Un chemin : une école », éducation autour de la randonnée

Le Parc naturel régional du Vexin français soutient un projet pédagogique de découverte de la randonnée lancé par la Fédération française de randonnée pédestre*. A Marines, il a accompagné les enseignants dans un projet de création de sentier : conseils techniques, fabrication de panneau d'information et publication d'un dépliant de promotion.

Le collège des Hautiers à Marines, et plus particulièrement la classe de 5^{ème} A, est le premier établissement scolaire du Parc à avoir participé à cette démarche. Lors de l'année scolaire 2005/2006, une équipe de bénévoles du Comité départemental de randonnée pédestre du Val d'Oise (Coderando 95) a initié les élèves à la création d'un itinéraire de randonnée sur le thème du patrimoine naturel et bâti marinois. Au programme : repérage sur le terrain, lecture de carte, étude du cadastre et de la charte de balisage, fabrication de pochoirs pour le marquage du circuit. Au terme de ces ateliers, les apprentis randonneurs ont effectué le balisage et le descriptif de ce sentier qu'ils ont baptisé « Sentier des Châtaigniers ».

Un exemple : lors de l'atelier du 13 décembre 2005, à l'aide de cartes IGN au 1/25000^{ème}, William Herment, Monique Wantz et Jean-Paul Guillaume, animateurs bénévoles du Coderando 95, ont formé les élèves à la lecture de cartes et à l'utilisation de la boussole. « Ce que j'ai le plus aimé, nous raconte Emilie, élève de 5^{ème} A, c'est toute la petite formation

que l'on fait avant de créer notre chemin : comment lire une carte, savoir se servir d'une boussole ». Puis lors de l'atelier suivant, le 10 janvier 2006, les élèves ont parcouru les chemins, munis d'une boussole et mis en pratique ce qu'ils ont appris : comment prendre un azimut, se repérer sur une carte, trouver son chemin en forêt.

Le Sentier des Châtaigniers a été inauguré en juin dernier. Pour 2006/2007, une autre classe pérennisera ce travail en assurant l'entretien du balisage.

* C'est en 2004 que la Fédération française de randonnée pédestre, avec le soutien de la Fondation d'entreprise Gaz de France, a initié le projet pédagogique « Un chemin : une école » partout en France. L'objectif de ces actions de sensibilisation auprès des écoles, collèges et lycées, est de faire découvrir et apprécier la randonnée aux enfants et aux adolescents afin de favoriser une prise de conscience des citoyens de demain face aux enjeux que représentent la préservation et la valorisation de leur environnement.

Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc - 95450 Théméricourt
Tel. 01 34 66 15 10 - Fax : 01 34 66 15 11
Mail : pnrvf@freesurf.fr
www.pnr-vexin-francais.fr



Le Parc accompagne des enseignants dans des projets de création de sentiers.

Ph. Vexin français.

26 entreprises s'engagent avec leur ville pour l'environnement

Depuis 2003, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande a développé une expérience de concertation pour la gestion environnementale des zones d'activités avec la ville du Trait. En février 2006, celle-ci signait une charte environnementale avec 26 entreprises de la zone d'activité (ZA) du Malaquis. Cette démarche, unique en Haute-Normandie, s'appuie sur une concertation entre les entreprises et la ville dans le cadre d'une approche globale, à l'échelle de toute une zone d'activités. La charte les engage mutuellement à s'orienter vers une gestion durable et concertée de la ZA pour cinq ans.

La ville, et aujourd'hui la communauté de communes Comtry qui a pris la compétence de gestion environnementale des zones d'activités, assure cette gestion pour l'ensemble du site, anime la mise en œuvre de la charte en concertation avec les entreprises et les différents partenaires concernés et réalise un programme d'amélioration de la qualité de la zone. Elle met ainsi en place un réseau d'assainissement collectif, aménage la principale artère industrielle et anime la démarche.

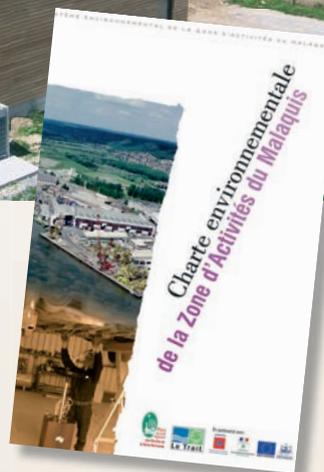
Quant aux 26 entreprises signataires, leurs représentants choisissent eux-mêmes les actions à réaliser en fonction de leurs priorités réglementaires et environnementales. Ainsi, industriels et artisans se sont engagés sur la réalisation d'actions de protection de la ressource en eau, d'amélioration de la gestion des déchets et de sensibilisation des salariés à l'environnement.

« En 2003, le Parc souhaitait expérimenter une démarche de dialogue entre collectivités locales et entreprises, la ville du Trait s'est portée volontaire », raconte Michel Régé, adjoint aux travaux de la ville du Trait et vice-président de Comtry. La ville souhaitait qualifier et développer



Ph. V. Targosz - PNR Boucles de la Seine Normande.

Un éco-conseiller du Parc est en poste à la communauté de communes.



sa zone d'activités située dans le Parc, en bordure de Seine, avec des zones humides et une zone Natura 2000, donc très concernée par la problématique de l'eau. Nous avons fait le choix d'un développement durable qui a abouti à cette charte et à la mise en place d'un système de gestion environnementale de la zone d'activités. Aujourd'hui, avec l'aide d'un éco-conseiller, en poste permanent à la Comtry, nous sommes passés à la phase de réalisation. Avec les entreprises, nous en sommes déjà à un taux de réalisation de 40% des actions inscrites dans le premier programme qui s'achève fin 2007 ».

La phase pilote, portée par le Parc, a permis de mettre en place des outils et des méthodes de concertation qui sont relayés par la collectivité. Le développement de partenariats entre

collectivités et entreprises est une solution appropriée pour des bénéfices partagés : pour le Parc, les ressources et l'environnement ; pour les entreprises et les collectivités, une pérennisation des investissements. L'expérience menée avec la ville du Trait et le soutien de l'Union européenne, l'Agence de l'Eau et l'ADEME, est appelée à se diffuser aux autres zones d'activités présentes sur le territoire du Parc.

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
Maison du Parc - BP 13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
Tél : 02 35 37 23 16 - Fax : 02 35 37 39 70
Mail : contact@pnr-seine-normande.com
www.pnr-seine-normande.com
Ville du Trait - Michel Régé - Tél : 02 35 05 93 70
www.letrait.fr

MORVAN

Marchés fermiers dans le Morvan

Le Parc naturel régional du Morvan a soutenu l'organisation de cinq marchés fermiers de mai à octobre 2006. Son rôle a consisté à mettre en réseau les différentes initiatives émanant, selon les lieux, d'un comité de territoire, d'une communauté de communes, d'une

association, d'un particulier, à accompagner leur communication (affiche, tract, relations avec la presse) et à faire le lien avec les producteurs. L'objectif était de valoriser les produits du territoire, notamment ceux qui bénéficient de la marque « Parc » et au final, de promouvoir une agriculture durable. Chaque marché correspondait à un thème différent (autour

d'un bistrot, d'une ferme, d'un spectacle de théâtre, d'une animation sportive...) « Les marchés comportaient au moins une quinzaine de stands et ont accueilli environ 300 visiteurs chacun, raconte Emmanuelle Petitdidier, chargée de ce projet au Parc. Le principe a beaucoup plu et a fait des émules car de nombreux petits marchés ont vu le jour ici et là. Les agriculteurs bénéficiant de la marque Parc ont créé une association - "Morvan Terroirs" - et ont embauché une personne pour développer les marchés fermiers. Nous avons l'intention de relancer l'opération en 2007 avec un calendrier plus fourni et plus étalé dans l'année, toujours avec

l'objectif d'allier la présentation et la vente de produits à une animation culturelle ou sportive ».

Parc naturel régional du Morvan
Maison du Parc - 58230 Saint-Brisson
Tél : 03 86 78 79 00 - Fax : 03 86 78 74 22
Mail : emmanuelle.petitdidier@parcdumorvan.org
www.parcumorvan.org



Cinq marchés fermiers de mai à octobre 2006.



Ph. PNR B. Dauthieux-PNR Morvan.

HAUT-JURA

Nouvelles technologies pour mieux découvrir le territoire

En partenariat avec deux pays européens et le soutien de l'Union européenne, le Parc naturel régional du Haut-Jura a lancé, durant l'été 2006, deux nouveaux produits basés sur la technologie GPS : « *Du virtuel au naturel* » et « *Mappemonde* ».

Monté en coopération avec la région de Rovaniemi, au nord de la Finlande, « *Du virtuel au naturel* » est un outil de découverte du territoire accessible par internet, ordinateurs de poche et téléphones mobiles. Les touristes peuvent ainsi préparer leur séjour sur le site internet www.virtuelanaturel.eu, puis accéder à des informations contextuelles une fois sur place grâce à la localisation par GPS ainsi qu'à la location d'outils audio et de videoguidage. A partir de textes, photos, supports audio et vidéo, en français, anglais ou allemand, 120 sites remarquables du territoire (artisans, sites aménagés, fromageries, musées, ...) sont mis en valeur au moyen d'une base de données.



Avec la région de l'Alto Bellunese, au nord de l'Italie, le Parc a également élaboré le programme « *Mappemonde* », qui vise à faire prendre conscience aux touristes et aux habitants que la nature est un patrimoine qui leur appartient et qui est sous leur responsabilité, qu'elle est un facteur d'attractivité pour le développement local et que sa protection doit s'envisager à l'échelle européenne. Issu de ce programme, un audioguide GPS multimédia, en versions française, anglaise et allemande, propose aux randonneurs la découverte de 4 sites naturels sur le territoire du Parc à travers des commentaires sonores, des cartes et des images selon la position du promeneur qui peut repérer en permanence le lieu où il se trouve.

Pour le président du Parc, Jean-Gabriel Nast : « *Afin de mieux valoriser notre potentiel touristique et économique, les élus se sont mobilisés très tôt sur les nouvelles technologies appliquées au territoire du Parc* ».

Parc naturel régional du Haut-Jura
Maison du Parc - 39310 Lajoux
Tél : 03 84 34 12 30 - Fax : 03 84 41 24 01
Mail : parc@parc-haut-jura.fr
www.parc-haut-jura.fr

FORET D'ORIENT

« **DES PLANTES, DES HOMMES, UN TERRITOIRE** »



Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient vient de faire paraître un recueil ethnobotanique intitulé "Des plantes, des hommes, un territoire". C'est le résultat d'un travail réalisé depuis 2001 par un animateur nature du Parc avec le soutien de l'association Jardins du Monde et l'Université Lille II. Plus de 260 espèces végétales présentes sur le territoire du Parc et le département de l'Aube sont présentées et 80 personnes ont été interrogées sur leur savoir-faire en matière d'ethnobotanie.

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
Maison du Parc - 10220 Piney
Tél : 03 25 43 81 90
Fax : 03 25 41 54 09
Mail : bonjour@pnrfo.org
www.pnr-foret-orient.fr
Mail : info@parc-opale.fr
www.parc-opale.fr

MASSIF DES BAUGES

400 enfants réunis autour de projets d'éducation à l'environnement



Ph. PNR Massif des Bauges.

Le 3 juillet 2006, 400 enfants des écoles du Parc naturel régional du Massif des Bauges se sont réunis dans le village d'Ecole pour une restitution des projets pédagogiques d'éducation à l'environnement réalisés avec le soutien du Parc. Durant cette journée, les enfants, de quatre à douze ans, venant de douze écoles du territoire, ont pu découvrir les travaux de leurs petits camarades. Ils ont aussi participé à des ateliers pédagogiques ("l'eau sous toutes ses formes", "reconnaître les rapaces", "fabrication de beurre et dégustation de fromage" ...) proposés par les deux partenaires du Parc en matière d'éducation à l'environnement : la Clef des champs (réseau de fermes et coopératives de découverte) et RePERE (Réseau de Professionnels de l'Education Relative à l'Environnement). Ils ont également visité la nouvelle exposition de la Maison faune-flore du Parc - "Les sens des plantes" -, inaugurée pour l'occasion par les élus et portant sur les relations hommes/plantes.

Pour les enseignants, ce fut l'occasion de s'informer sur les thématiques des projets proposés par le Parc pour l'année scolaire 2006-2007 et d'échanger avec les différents acteurs présents. « *En 2005-2006, le Parc a apporté son soutien logistique et financier à vingt projets pédagogiques dans les écoles, rappelle Julie Higel, chargée de mission Education au territoire pour le Parc. Ces projets sont déclinés sur le thème "une école/un site" (sentier de randonnée, mare...) C'est un support pour que les enfants découvrent un milieu naturel et ses aménagements et rencontrent différents acteurs du territoire : maire, agriculteur, etc.* » Hélène Perrier, enseignante à l'école de Lescheraines, a travaillé avec ses élèves sur "les plantes qui soignent". Pour cela, les enfants ont construit un questionnaire et sont allés interroger leurs grands-parents et des voisins. Ils ont réalisé ensuite une plaquette pour chaque plante, agrémentée de dessins ou de photographies recherchées sur Internet. « *J'ai constaté, raconte-t-elle, que les enfants ne connaissent pas du tout leur environnement proche, ils ne savaient même pas reconnaître une pâquerette ou une primevère ! Ce projet a été aussi l'occasion pour eux d'aller voir autour d'eux en prenant contact avec des habitants et des acteurs du territoire. Ce genre d'initiative leur permet d'aborder des notions prévues au programme, avec une pédagogie de projet, ce qui est très motivant pour eux.* »

Pour l'année scolaire 2006-2007, le Parc a renouvelé ses appels à projets auprès des écoles, toujours avec l'entrée une école/un site, en proposant cette fois un travail autour de l'agriculture. Ces travaux feront à nouveau l'objet d'une grande restitution en fin d'année scolaire.

Parc naturel régional du Massif des Bauges
Maison du Parc - 73630 Le Chatelard
Tél : 04 79 54 86 40 - Fax : 04 79 54 88 97
Mail : info@pnr-massif-bauges.fr
www.pnr-massif-bauges.fr



Ph. PNR Massif des Bauges.

Tous les travaux font l'objet d'une restitution en fin d'année.



Le loup recolonise les Alpes françaises depuis 1992, et il ne se contente pas de faune sauvage. faire avec, car le prédateur bénéficie d'une protection quasi-absolue de la législation internationale. de mesures efficaces de protection des troupeaux. Le débat, encore vif et complexe, commence

Parcs : Peut-on dresser l'état de la situation, aujourd'hui, de la cohabitation entre le loup et le pastoralisme dans les Parcs ?

Yves Pillet : Le problème se pose depuis plusieurs années. C'est allé croissant. Dans le Vercors, d'abord dans la réserve naturelle des Hauts-Plateaux, les attaques se sont multipliées et se sont étendues ensuite sur l'ensemble du territoire du Parc.

Parcs : Depuis combien de temps ?

Yves Pillet : Les attaques ont commencé en 1997. Elles ont beaucoup augmenté dans les années 2000 à 2002, puis elles ont diminué en 2003, grâce, peut-être, à toute une batterie de mesures mises en place, comme les chiens de protection, les patous, entre autres.

Parcs : Est-ce que ce retour du loup a eu un impact sur l'activité pastorale ? Le nombre de têtes élevées dans les alpages a-t-il diminué ou est-il stable ? Et s'il a diminué, est-ce à cause du loup ?

Frank Dièny : Pour nous, éleveurs, l'arrivée du loup a représenté une révolution. C'est une vraie remise en cause de notre métier. On n'élève évidemment pas des brebis pour qu'elles soient tuées par le loup. C'est donc toujours très mal vécu par les éleveurs. Être éleveur est un métier difficile parce que c'est un travail très prenant. Il faut être présent tous les jours, ne serait-ce que pour alimenter les animaux. Et le public ne sait pas toujours cela. Mais c'est aussi un métier qui a su évoluer, se moderniser. Nous sommes devenus pointus sur la gestion des prairies, sur la protection de certaines espèces, comme en témoigne l'engagement des éleveurs dans les MAE (mesures agri-environnementales). Et on peut vivre aujourd'hui du mouton en assurant l'entretien des espaces et en produisant des agneaux. Les prix ne sont pas mirobolants, mais nous en tirons un revenu, des jeunes s'installent et, dans les Alpes en tout cas, le nombre de troupeaux ne diminue pas. La présence du loup est une difficulté supplémentaire, mais ne faisons pas de misérabilisme à propos des bergers.



Pour nous, éleveurs, l'arrivée du loup a représenté une révolution. C'est une vraie remise en cause de notre métier. Frank Dièny

Yves Pillet : Je crois tout de même que l'élevage ovin est en difficulté. Les éleveurs ne peuvent pas vivre seulement du marché. Ils sont considérablement aidés et c'est bien ainsi. Car pour les Parcs, c'est une condition sine qua non de la qualité des paysages, sur les pentes en particulier. Et les Parcs ont aussi pour mission de préserver la biodiversité.

Bien entendu, les éleveurs et les Parcs n'ont pas demandé le retour du loup. C'est une espèce protégée, très bien. Ce pourrait être un atout touristique, mais on ne le voit jamais ! Le problème, d'ailleurs, n'est pas tellement la quantité de dégâts causés par le loup, que l'impact psychologique des attaques et de la menace qu'elle représente pour les éleveurs. C'est une angoisse permanente, et nous redoutons que le découragement ne s'installe dans les zones les plus difficiles, que l'élevage hors sol prenne le pas sur l'élevage extensif en pâturages.

Eric Marboutin : Ce n'est probablement parfois pas facile pour un Parc naturel régional de concilier toutes ses obligations, comme par exemple une politique de l'environnement et sa vocation à développer l'économie, l'agriculture montagnarde en l'occurrence. Nous avons une cohérence à assurer entre les aspects réglementaires nationaux et européens et les orientations telles qu'elles sont souhaitées sur le terrain.

Aujourd'hui la politique de gestion du dossier "loup", essaie de concilier ce qui peut paraître difficilement conciliable : un encouragement au maintien des activités pastorales et des obligations de protection de l'espèce, avec utilisation des clauses restrictives de la directive Habitats qui dit que quand on ne peut pas faire autrement, et que le prédateur nuit gravement aux intérêts économiques, on peut prélever quelques animaux. Mais c'est une position médiane qui, par définition, ne peut satisfaire les attentes plus absolues des uns et des autres.

Parcs : Frank Dièny, est-ce que l'indemnisation en cas d'attaque est suffisante ou est-ce qu'elle ne suffira jamais ?

Frank Dièny : L'indemnisation correspond à la valeur d'achat de la brebis perdue. Reste néanmoins des pertes de productions qui ne sont pas totalement prises en charge. Le problème, c'est que le vécu des éleveurs face à ces attaques du

RETOUR DU LOUP : LES ÉLEVEURS ONT SURTOUT BESOIN DE SOUTIEN MORAL

Il attaque les brebis, rendant particulièrement pénible le travail des éleveurs. Il faut
Les Parcs naturels régionaux accompagnent les éleveurs et participent à la recherche
cependant à s'apaiser.

loup ne se règle pas avec des indemnités. Au-delà de la surcharge de travail, il y a cette angoisse d'être dans une zone à loups. C'est une épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos têtes. C'est très très difficile à vivre. Je le vois dans mes contacts, l'éleveur non soumis à la prédation, qui ne connaît pas cette difficulté, ne comprend pas la nature du problème. Il faut le vivre pour le connaître.

Yves Pillet : Objectivement, aujourd'hui, la situation économique n'est pas critique, mais psychologiquement, en effet, elle n'est pas tenable. On ne pourra pas longtemps se contenter de multiplier les chiens et les protections, d'indemniser en permanence. A un moment, la présence du loup continuant de s'étendre, la situation va devenir critique.

Eric Marboutin : Je crois, en effet, qu'il y a un vrai problème de perte de qualité de la vie professionnelle des éleveurs. Bien sûr, le loup est emblématique d'une nature diverse restaurée, mais comment « compenser » l'impact de sa présence dès lors qu'il s'agit de perte de qualité de vie des professionnels ? Le problème, défini sous cet angle, n'est peut-être pas résoluble par des voies financières uniquement. Il s'agit peut-être aussi d'aider à changer la perception des impacts induits par la présence du loup.

Parcs : Mais alors comment un Parc naturel régional peut-il aider à assumer cette difficulté là ?

Frank Dièny : Je ne poserais pas la question ainsi. Un éleveur dans un Parc naturel régional, c'est vrai, est entouré, accompagné. Mais, au moins au début, s'il accepte des protections, il accepte la présence du loup. C'est difficile à admettre. Il faut donc accompagner les éleveurs, évidemment, mais avec beaucoup de prudence. L'éleveur finit toujours par mettre des moyens de protection...ou il part. Le Parc naturel régional peut l'aider dans ce cheminement.

Parcs : On a un peu l'impression, à vous écouter tous les trois, que le problème de la présence du loup ne pourra se

résoudre qu'avec sa disparition. Est-ce que, oui ou non, il existe des techniques qui permettent aux éleveurs de vivre sereinement avec le loup ?

Frank Dièny : Nous avons mis en place des moyens de protection qui nous ont demandé des efforts énormes, notamment en surcharge de travail. Plus de 80% du cheptel dans les zones à loup est protégé.

Parcs : Sont-ils efficaces ?

Frank Dièny : Leur efficacité est très relative, parce que les solutions sont toutes à double tranchant. On préconise un chien patou pour 100 brebis, c'est beaucoup, et cela poserait des problèmes à la faune sauvage, aux touristes qu'ils effraient. Les parcs de nuit posent des problèmes sanitaires évidents et n'empêchent pas toujours les attaques de loup. De plus, le loup s'adapte et il faut suivre les recherches d'innovations de très près, et surtout faire du cas par cas car chaque exploitation est différente.

Parcs : Yves Pillet, vous êtes président de Parc et en tant qu'élu vous devez faire respecter la législation de protection de cette espèce. Que faites-vous, en même temps, pour aider les éleveurs à exercer leur métier dans les meilleures conditions possibles ?

Yves Pillet : Nous facilitons d'abord la mise en place des moyens de protection qui ont déjà été évoqués, mais nous en recherchons aussi de nouveaux, peut-être moins lourds et plus efficaces. Nous n'avons



On ne pourra pas longtemps se contenter de multiplier les chiens et les protections, d'indemniser en permanence. A un moment, la présence du loup continuant de s'étendre, la situation va devenir critique. Yves Pillet

Ont participé au débat

Yves Pillet, président du Parc naturel régional du Vercors, président du « groupe Loup » de la Fédération des Parcs naturels régionaux

Eric Marboutin, chef de projet Loup et Lynx à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) pour le compte du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable

Frank Dièny, éleveur ovin, président de la Fédération régionale ovine du Sud-Est

Retour du loup : les éleveurs ont surtout besoin de soutien moral

sans doute pas fait le tour de toutes les solutions et c'est une des missions des Parcs naturels régionaux que de mener ces expérimentations. C'est la raison pour laquelle la Fédération des Parcs m'a confié la présidence d'un groupe qui réunit tous les Parcs concernés par le loup, cette recherche devant être aussi collective, avec l'aide du ministère, de l'ONCFS...

Le loup est là, maintenant il faut apprendre à vivre avec, je suis d'accord. Mais un certain nombre d'éleveurs croient encore qu'il a été réintroduit volontairement, et il n'est pas si facile d'établir un dialogue constructif. Ce dialogue est d'ailleurs relativement récent et le Parc jouant le rôle de médiateur, il se prend des coups de chaque côté, c'est inévitable !

Frank Dièny : Ce n'est pas étonnant : quand le loup arrive dans une nouvelle zone, dans un premier temps, les éleveurs refusent tout moyen de protection, parce que pour eux, c'est un signe d'acceptation de sa présence. Syndicalement, nous nous devons d'accompagner les éleveurs touchés qui n'ont pas d'autre moyen que d'essayer de se protéger.

Ceci dit, cette démarche sera intégrée par les éleveurs si nous continuons à dire, haut et fort, que la présence du loup n'est pas souhaitable ; ils font avec, parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement, mais ils savent aussi que cela va à l'encontre du type de nature que l'on prône ici, une nature façonnée par l'homme, pas une nature sauvage.

Parcs : Concrètement, Yves Pillet, quelles sont ces nouvelles solutions qui pourraient aider les éleveurs à vivre avec le loup ?

Yves Pillet : Nous essayons en ce moment des parcs électriques qui déclenchent des lumières et qui éloignent les loups, mais cela gêne d'autres espèces sauvages. Nous expérimentons aussi des cabanes de berger secondaires. On installe des cabanes en bois

sur les hauts plateaux, là où se trouvent de grands troupeaux, qui servent aux aides bergers.

En réalité, nous sommes convaincus que le pastoralisme doit rester présent dans l'arc alpin et qu'il faut l'aider à vivre avec le loup. Mais il faut bien comprendre aussi que la protection absolue de cette espèce pose des problèmes de régulation.

Parcs : Je ne comprends pas. Frank Dièny disait au début de la conversation que depuis le retour du loup, le nombre d'éleveurs ne baisse pas, qu'ils parviennent à vivre de leur activité, et vous dites maintenant que la protection absolue du loup pose problème !

Frank Dièny : Je n'ai pas dit que les éleveurs vivent convenablement ! D'abord, même sans loup, les aides sont indispensables au maintien de leur activité. Et surtout, je répète que le problème est avant tout psychologique. Il faut avoir vu des bêtes, quelquefois familières, déchiquetées par le prédateur, pour s'en rendre compte. Je ne veux pas noircir le tableau, mais il faut aider les éleveurs à tenir le coup, car je ne voudrais pas que dans les 5 ou 10 ans qui viennent, beaucoup de zones difficiles à protéger, soient abandonnées par l'élevage extensif, et que les prairies soient envahies par les broussailles.

Parcs : Qu'est-ce qui vous manque, aujourd'hui, en termes d'aide et d'accompagnement pour mieux supporter la présence du loup ?

Frank Dièny : Je ne sais pas ce qui manque ! Je trouve que la régulation est un peu compliquée. Il faudrait convaincre que, quand les attaques sont lourdes et se

multiplient, il faut faire un vrai prélèvement. Les tirs d'effarouchement, je trouve cela un peu ridicule.

Il est vrai qu'en matière de régulation, les dispositifs mis en place par le ministère de l'Écologie et du Développement durable, sont complexes. Ce qui me gêne, c'est que finalement, on va autoriser un loup à faire du prélèvement sur un troupeau trois fois, avant de lui dire "stop". Le loup ne peut pas comprendre une telle attitude et l'intégrer. C'est dès qu'il arrive sur un territoire qu'il faudrait l'effaroucher et lui montrer que s'il s'attaque à un troupeau, il y a sanction.

Parcs : Eric Marboutin êtes-vous d'accord ? Avez-vous l'impression que le ministère de l'Écologie et du Développement durable fait ce qu'il faut pour pacifier les relations entre les éleveurs et le loup.

Eric Marboutin : Je ne suis pas d'accord sur la critique telle qu'elle est formulée : l'Etat français n'a pas le choix, il n'est absolument pas en droit de s'engager dans une politique de régulation. Les textes internationaux stipulent clairement qu'on peut faire exception à la protection intégrale de l'espèce quand on ne peut pas faire autrement et qu'il y a dommage important aux activités économiques. Je ne dis pas que c'est bien ou que c'est mal, j'analyse simplement le cadre législatif européen actuel. Ce n'est absolument pas le cadre théorique d'une régulation, c'est celui d'une intervention ponctuelle possible là où cela devient indispensable. Et c'est ce que fait l'Etat. Il est parfaitement clair qu'il n'y a pas de cadre légal international pour mettre en oeuvre une politique de régulation du loup.

Frank Dièny : Ce qui me paraît important, au final, c'est que les Parcs naturels régionaux ont un atout primordial : celui du tissu social qu'ils sont capables d'entretenir. Quand un éleveur vient d'être touché par une attaque de loup, il est en détresse et pour lui, pouvoir parler avec quelqu'un, dans ces moments-là, est essentiel. Dans le Parc du Queyras, des gardes tournent et assurent ce genre de travail sur le terrain. Ce qui, dans la situation actuelle, me paraît très important.

Un groupe "loup" à la Fédération des Parcs

Tous les Parcs naturels régionaux de l'Arc alpin, du Massif Central et des Pyrénées sont invités à participer au "groupe Loup" mis en place au sein de la Fédération des Parcs. Sa réunion inaugurale, en juin 2006, à laquelle participaient les Parcs du Vercors, du Queyras, du Massif des Bauges, du Haut-Jura, de Chartreuse, des Monts d'Ardèche et des Pyrénées Catalanes, a permis de faire le point de la situation en France, et de partager ce que chaque Parc a mis en oeuvre pour faciliter la cohabitation du prédateur et du pastoralisme.

Deux exemples : le Parc du Queyras a mis en place un système de radio estive entre les bergers et les agents du Parc, avec hélicoptage de matériel, pose de clôture..., puis a créé une brigade pastorale de 3 agents. Celui des Monts d'Ardèche est dans une phase d'anticipation : pour l'instant, seuls les sangliers font des dégâts, mais si le loup arrivait, le danger serait grand car les troupeaux sont de petite taille, dans des milieux prairiaux très imbriqués avec la forêt.

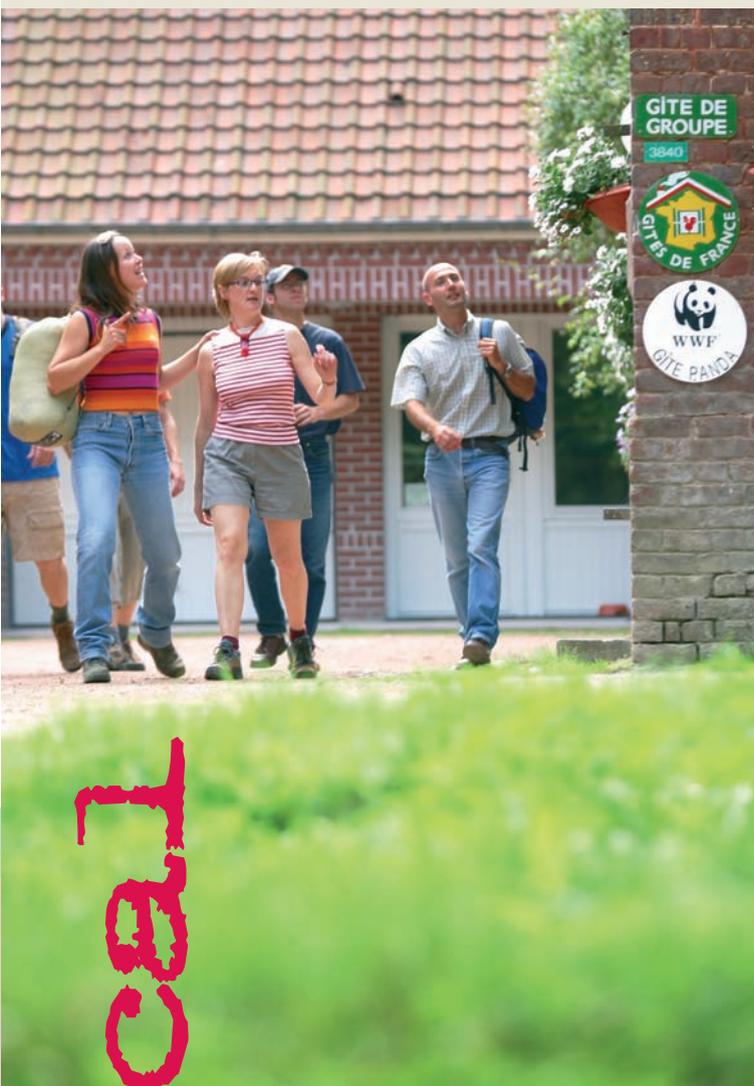
Le groupe a décidé prioritairement d'appuyer le rôle d'expérimentation des Parcs naturels régionaux et de communiquer autour de cette question.



L'Etat français n'a pas le choix. Il n'est absolument pas en droit de s'engager dans une politique de régulation.

Eric Marboutin

TOURISME DURABLE : LA LIBERTÉ D'EXPÉRIMENTER



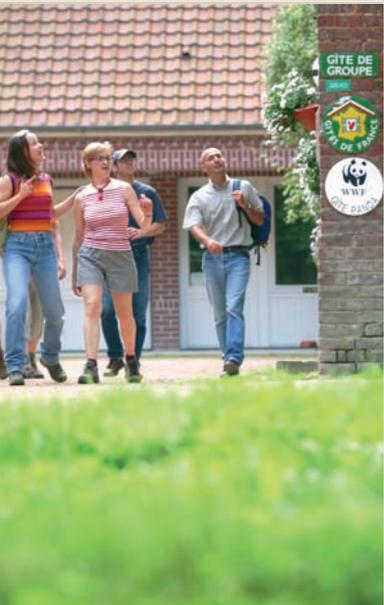
Ph. Samuel Dhote.

L'accueil touristique dans un Parc naturel régional est, par définition et par excellence, une occasion de promouvoir un développement durable, économique bien-sûr, mais aussi social, environnemental, culturel. Le principe est simple, mais la réalité des territoires beaucoup moins. Selon son histoire, sa géographie et l'ancienneté du Parc, il faut apprendre aux visiteurs à respecter l'environnement ou imaginer des produits "nature" pour des touristes d'un nouveau type, voire

cultiver l'identité locale jusqu'à ce que se développe, ex nihilo, un tourisme culturel. Une démarche qui ne peut se concevoir sans une implication des acteurs de leurs territoires et aussi des usagers. Au final, les experts sont formels : si le tourisme dans les Parcs n'était pas durable, il ne le serait nulle part...



TOURISME DURABLE : LA LIBERTÉ D'EXPÉRIMER



Ph. Samuel Dhote.



Ph. F.Morion LPO Aude.

Dans le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée, les sternes nichent dans le sable et doivent être protégées.

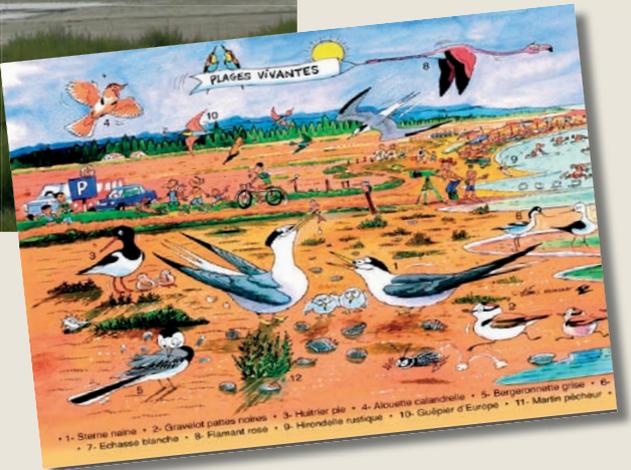
En France, le tourisme pèse plus lourd que la chimie ou l'automobile. 75 millions de personnes s'y déplacent pour leurs vacances chaque année, 35 % d'étrangers, 65 % de français. Parmi les destinations, les espaces littoraux, montagnards ou campagnards sont largement majoritaires. Il ne s'agit donc pas d'un détail ! Or, les Parcs naturels régionaux, chargés d'accompagner un développement durable de leur territoire, sont tout naturellement désignés pour s'intéresser au développement d'un tourisme lui aussi durable, c'est-à-dire porteur de croissance économique, socialement enrichissant, culturellement ancré dans l'identité locale et respectueux de l'environnement afin d'assurer la pérennité de sa qualité.

C'est même une évidence pour beaucoup. « *L'environnement est, en quelque sorte, notre fonds de commerce*, dit Léone Martin-Retord, présidente de la commission Tourisme du Parc du Massif des Bauges, dans les Alpes du Nord. *Nous connaissons depuis toujours la richesse de nos patrimoines naturel et humain. La culture locale est forte, très présente dans le quotidien, car la vie ici, n'est pas facile. Y habiter est un choix. Et c'est sur ces atouts que nous nous appuyons pour faire du développement, c'est une question de bon sens !* »

Maîtriser les conséquences d'un tourisme de masse

Mais il est tout aussi évident que rien ne se passe de la même façon d'un territoire à l'autre. Certains Parcs se trouvent dans des régions touristiques depuis un siècle, dans des espaces intensément aménagés qui produisent friches et déchets en quantité industrielle, qu'il n'est pas simple de gérer. Ils doivent convaincre les acteurs locaux et les touristes eux-mêmes, que pour continuer à profiter de la beauté et de la richesse des sites où ils séjournent, ils doivent aider à les protéger. C'est aussi une question de bon sens, mais pas très facile à faire comprendre à des milliers de personnes qui ne font que passer sur le territoire et n'y reviendront peut-être jamais. En revanche, les entreprises y restent...

Le Parc du Massif des Bauges, par exemple, pionnier des sports d'hiver, a pris conscience du fait qu'un certain nombre de remontées mécaniques et autres aménagements de stations datant des années 70, abandonnées, étaient autant de friches industrielles du plus mauvais effet. En 2005, après un inventaire avec les communes concernées et en partenariat avec l'association internationale de protection de la montagne, Mountain Wilderness, il



Ph. Th. Hytte - PNR Vercors.

Le contexte du Parc de la Narbonnaise en Méditerranée est différent, mais les objectifs sont comparables. Son territoire est très particulier : 35 km de plage sur le littoral audois, un patrimoine naturel fait de lagunes, d'étangs et de garrigues sèches, entourant trois stations de bord de mer,



Le Vercors, ou comment maîtriser un tourisme de masse.

Narbonne-Plage, Saint-Pierre-la-Mer et Port-Leucate. La population passe de 10 000 l'hiver à 300 000 en été. La priorité définie par le Parc consiste à informer et à communiquer le mieux possible avec le public fréquentant la région pour lui faire prendre conscience de ses responsabilités. L'opération "Plage vivante" a mis l'accent sur les sternes, ces oiseaux qui nichent sur le sable. Les petits, prêts à l'envol en juillet-août, s'ils sont dérangés, finiraient par disparaître. Ils sont donc le symbole, s'ils ne fuient pas la région, qu'un tourisme de masse mais respectueux de la biodiversité locale est possible ! Le Parc, en partenariat avec la Délégation Aude de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) a édité des cartes postales, posé des filets avec des panneaux explicatifs aux endroits à protéger, projeté un diaporama dans les cafés,



Ph. PNR Massif des Bauges.

Hélicoptère de vieux pylônes.

dans les campings et même au bord de la plage. Il a aussi informé les techniciens municipaux pour que, quand ils nettoient la plage avec leurs engins au printemps et durant la saison estivale, il n'y ait pas de destruction des œufs et des poussins de sternes.

Au-delà de la protection d'une espèce emblématique, le Parc de la Narbonnaise doit aussi se battre contre les engins à moteur de tous acabits qui tentent de fréquenter le sable au plus près, parce que c'est amusant. La pression foncière est importante dans ces régions, des habitants nouveaux arrivent, s'y installent définitivement, près du soleil et de la mer. Un littoral narbonnais, si attractif et si précieux, qu'il fait l'objet de toutes les attentions ! Sans oublier que le tourisme durable doit rester accessible à tous les visiteurs et intégrer les composantes sociales du territoire.

"Préserver, agir, partager"

Troisième exemple de Parc ayant réussi la maîtrise d'un tourisme de masse : le Vercors. Dès sa création en 1970, le tourisme a commencé à faire partie de ses préoccupations. Les Jeux olympiques d'hiver, deux ans auparavant, ont provoqué une véritable explosion de la fréquentation de

la région et de la pratique du ski. Il a vite fallu imaginer des alternatives aux activités coûteuses en aménagements, en équipements et en constructions frénétiques. « Heureusement, dit Danièle Girardi, présidente de la commission Tourisme durable, un Parc est un outil extraordinaire, car il a la liberté d'expérimenter. Des territoires subissent le tourisme, nous, notre mission est d'en maîtriser les effets secondaires et d'anticiper sur



La route de l'eau, dans le Pilat, prétexte à participation des acteurs.

Ph. PNR Pilat.

son évolution. Dès ses origines et aujourd'hui encore, le Parc est moteur du développement économique local, touristique et agricole. »

La préoccupation centrale du Parc du Vercors est la mise en réseau des professionnels. C'est ainsi qu'il a aidé à la mise en place d'un réseau de gîtes, puis à améliorer la qualité de l'accueil. La marque "Accueil du Parc" est tombée à pic pour développer cette qualité. Aujourd'hui, elle est accordée à 76 hébergements. Et pour conserver la marque, de plus en plus exigeante, les acteurs locaux doivent s'améliorer sans cesse. Ils suivent, par exemple, des formations sur les plantes sauvages, sur la gestion environnementale des structures d'accueil, sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables... En contrepartie, on trouve sur le site Internet du Parc les liens et coordonnées de tous les acteurs "nature" du tourisme local, les "hôtels au naturel", les "gîtes Panda" et hébergements marqués "Accueil du Parc", les randonnées découverte, les stages photos, les étapes possibles de la Grande Traversée du Vercors, à pied, à cheval, à vélo, en traîneau, avec une mule, ou en ski nordique !



15 écocardes pour sensibiliser et faire évoluer les pratiques du tourisme.

Ph. PNR Verdon.



Ph. Agence Traversée

Christian Mantei : "Si le développement durable du tourisme ne réussit pas dans les Parcs, il ne réussira nulle part !"

Christian Mantei est directeur général d'ODIT France, GIP créé par le Comité interministériel du tourisme de septembre 2003, rassemblant huit ministères, la Caisse des Dépôts, la DIACT, toutes les Régions, une soixantaine de départements, des EPCI, des opérateurs touristiques... Il est un outil au service des territoires pour leur développement touristique, pour diffuser les bonnes pratiques, élaborer des méthodes de travail.

Qu'est-ce que le développement durable du tourisme ?

« Le développement durable du tourisme ne peut se réduire à une incantation ! Il existe des équipements, des événements, qui provoquent une croissance des territoires de bonne ou de mauvaise qualité. Ce qui nous intéresse donc, ODIT France, c'est le détail, ce qui se passe sur le micro-territoire. C'est à cette échelle que l'on peut mesurer que le tourisme peut préserver les équilibres. »

Que proposez vous aux territoires touristiques ?

« Nous avons vocation à mettre à disposition tous les outils méthodologiques et de formation dont ils peuvent avoir besoin, à diffuser les bonnes pratiques. Il n'y a pas de recette pour réussir un développement durable. Chaque territoire a des acteurs différents et tous doivent être partie prenante de la démarche. Nous avons mené une expérimentation sur 7 territoires qui a abouti à la production d'une méthode d'ingénierie pour le tourisme durable. Nous avons édité des guides de savoir-faire à partir de ce travail *. Nous pouvons donc proposer des journées techniques adaptées à chaque territoire, en prenant à notre charge une partie du financement. »

Que représentent pour vous les Parcs naturels régionaux ?

« C'est un fantastique terrain d'expérimentation pour réussir un développement durable du tourisme. Et si ça ne réussit pas dans les Parcs, ça ne peut réussir nulle part ! J'espère bien que nous réussirons à capitaliser leur expérience dans un centre de ressources, pour que tous puissent profiter de leur travail. »

* cf. nos références bibliographiques

Développer une nouvelle cohérence territoriale

Les Parcs du Verdon et du Pilat sont des territoires de moyenne montagne à vieille tradition de tourisme "vert". Dans le Verdon, le tourisme constitue l'activité économique principale mais génère d'importants déséquilibres tant dans l'espace (entre les sites renommés, d'une part, et des patrimoines restés confidentiels, d'autre part) que dans le temps (entre le raz-de-marée estival et le manque de visiteurs le reste de l'année). Le Parc a formalisé et structuré son intervention dans le cadre d'un Schéma de Développement du Tourisme Durable dont les objectifs et les actions s'inscrivent dans une optique « hors circuit, hors saison ».

Cinq chargés de mission se partagent la tâche. L'un se consacre à une "Opération grand site" dans les Gorges du Verdon afin de mieux gérer la fréquentation. Le Parc y expérimente par exemple une journée sans voiture, avec transports

IPAMAC : le réseau des Parcs du Massif Central se mobilise sur le tourisme durable

Pour le réseau des Parcs naturels du Massif central - IPAMAC - *, la Charte européenne du tourisme durable est apparue comme l'élément fédérateur. Grâce à l'expérience de terrain des Parcs, et assisté du Cabinet MAHOC, le réseau a mis au point une méthodologie d'accompagnement des entreprises touristiques qui consiste en la mise en place au sein de l'entreprise d'une démarche de progression continue, s'intégrant dans la stratégie de territoire exprimée dans le volet 1 de la charte européenne, suivant les trois axes du développement durable : améliorer les impacts de l'entreprise sur son environnement, consolider ses résultats économiques, mieux intégrer les dimensions sociales.

En continuité, le réseau s'est engagé dans un programme leader + « *Le Massif central : naturellement touristique : structuration, qualification et mise en marché d'une offre touristique* ». Il ressort de ces travaux un positionnement commun autour de 4 principes : la rencontre et l'échange, la responsabilité citoyenne, l'innovation et la modernité, le plaisir actif et contemplatif. Sur ces principes, les Parcs du Massif central développent une nouvelle production "d'itinérances" thématiques (l'eau dans le Pilat, la brebis dans les Grands Causses, la géologie dans le Parc national des Cévennes, etc...) qui sera mis en scène à l'horizon 2007 sur Internet.



(*) Les Parcs naturels régionaux des Grands Causses, des Monts d'Ardèche, des Grands Causses, des Causses du Quercy, du Haut-Languedoc, de Millevaliches en Limousin, des Volcans d'Auvergne, Livradois-Forez, du Morvan et le Parc national des Cévennes composent ce réseau.

Contact : IPAMAC - Inter-Parcs Massif Central
71 Boulevard de l'Ayrolle - BP 126
12101 Millau Cedex
Tél : 05 65 61 35 50 - Fax : 05 65 61 34 80
Email : inter-parcs-massif-central@wanadoo

en commun de substitution, qui connaît un succès encourageant. Une chargée de mission travaille sur le Lac de Sainte-Croix, le plus fréquenté des lacs, pour une limitation de l'impact de la fréquentation sur le milieu en aidant les communes dans l'organisation et les aménagements d'accueil. Une troisième s'attache à traiter les conflits d'usages et à réduire l'impact sur l'environnement des activités de pleine nature. Un quatrième anime l'équipe des 15 écogardes saisonniers qui patrouillent à pied ou à cheval pour sensibiliser les touristes aux gestes qui sauvent la nature et les inciter à évoluer dans leurs pratiques. La cinquième enfin, valorise l'offre touristique à travers la promotion des patrimoines naturels et culturels, et des activités praticables à l'année telles que la randonnée ; la marque "Parc" est l'outil de référence pour mettre en place ces actions.

Les exigences de la Charte européenne du tourisme durable ont été intégrées à la charte du Parc du Pilat quand elle fut renouvelée en 2001. Il s'est donc engagé sur plusieurs champs d'actions différents mais complémentaires. La particularité du territoire est d'être péri-urbain, au centre d'un cercle formé par les agglomérations de Saint-Etienne, Lyon et le très urbanisé couloir rhodanien jusqu'à Valence. Le premier chantier consiste à aménager des parcours de découverte, des itinéraires d'interprétation. 23 entreprises touristiques du territoire, des hôtels, des restaurants, des organisateurs d'activités de pleine nature, se sont engagés en faveur du tourisme durable. En 2005, le Parc a accompagné 14 d'entre elles pour un diagnostic économique, social et environnemental de leur activité. Et avec les autres Parcs du Massif Central regroupés dans IPAMAC (cf. notre encadré), il a aussi décidé de mettre en marché une offre collective de séjours touristiques conçus selon les principes du tourisme durable. Il a, pour sa part, créé une "Route de l'eau". À partir d'un référentiel, toutes les entreprises du territoire pouvant participer à ce thème ont été sélectionnées. La promotion des circuits sera visible sur le site web du Parc début 2007.

Tous les acteurs sont concernés

Il n'y a pas de développement touristique durable sans participation active de tous les acteurs, partenaires potentiels, privés ou associatifs. Mais certains Parcs vont plus loin que d'autres dans le domaine. Un peu comme le Parc du Pilat avec sa "Route de l'eau", celui de la Narbonnaise a créé "Nature et découverte", un réseau d'hébergeurs et d'animateurs de circuits de découverte, auxquels il a fourni une mallette pédagogique sur le patrimoine historique et naturel de la région avec une paire de jumelles et divers documents. Avec les campings



C'est sans doute le Livradois-Forez qui est allé le plus loin dans le partenariat avec les acteurs de terrain.

volontaires, le Parc a aussi créé un Groupement des hôteliers de plein air de l'Aude, qui acceptent de sensibiliser leur clientèle à des comportements citoyens. Il a fédéré des associations intervenant dans les écoles de son territoire, dans une "Ecole du Parc". 25 structures employant 25 animateurs associatifs, assurent ainsi toute l'année et plus encore l'été, des ateliers et des sorties accompagnées, botaniques, par exemple. L'équipe du Parc leur fournit une promotion commune, édite un calendrier par saison, coordonne leurs actions, pour provoquer et accompagner leur développement.

Le Parc Loire-Anjou-Touraine, a quant à lui créé un réseau des "ambassadeurs du Parc". A sa création en 1996, les salariés du Parc étaient peu nombreux et ne suffisaient pas à la tâche. Ils ont donc décidé de s'appuyer sur les associations existantes et de fil en aiguille, de les responsabiliser en formations volontaires. Les "ambassadeurs" sont devenus de véritables agents bénévoles d'évaluation des produits du Parc. Ils sont hébergeurs eux-mêmes, techniciens ou élus communaux, membres d'un office de tourisme, secrétaires de mairie, et ils fréquentent les sentiers d'interprétation, les sorties accompagnées, les circuits patrimoine, les gîtes, pour en évaluer la qualité.

Dans le Perche ou le Nord-Pas de Calais c'est la découverte de sa propre identité qui est prétexte à tourisme dans le territoire.



Ph. PNR Perche.

Ni chargés de projet, ni juges, ils relèvent les difficultés pour aider les opérateurs à améliorer leur produit. Pour qu'ils puissent communiquer plus facilement et transmettre leurs évaluations, le Parc est en train de mettre en place un site Intranet qui leur sera réservé, et qui sera opérationnel en 2007.

Cependant, c'est sans doute le Parc Livradois-Forez qui est allé le plus loin dans le partenariat avec les acteurs de terrain. Ses responsables ont décidé de mettre l'accent, en matière touristique, sur la "gouvernance territoriale", qui va au-delà du partenariat, de la concertation, ou de la consultation habituelle. Les attentes étaient fortes, que ce soit de la part des prestataires touristiques, des institutions, des habitants et des élus pour que le développement du tourisme soit maîtrisé et géré localement, qu'il soit davantage concerté entre les différents acteurs.

Tous ceux qui participent à la réflexion et à l'action du Parc ont donc adhéré à l'Association Auvergne Livradois-Forez Tourisme, où ils ont un pouvoir décisionnel. Il s'agit de démocratie participative, et même délibérative. Sont adhérents 12 communautés de communes du territoire, 13 offices de tourisme et 4 réseaux de professionnels. Tous cotisent, ce qui a permis à l'association d'embaucher deux permanents. Les aides complémentaires du Parc, du Département et de la Région assurent la réalisation du programme touristique du Parc (salons, relations presse, site Internet), l'observation du tourisme, l'amélioration de la production (création d'une "Route des ateliers vivants") et le lancement des actions de commercialisation (partenariat avec les agences de voyage locales, dont l'agence en cours de création, Un autre séjour.com, qui sera spécialisée sur les Parcs naturels). « *Je ne pense pas*, dit Michel Bravard, président de la communauté de commune de la vallée de l'Ance et vice-président du Parc chargé de la commission tourisme, *qu'aucun Parc ne soit jamais allé aussi loin dans ce domaine. L'association ne date que d'un an ; il y a donc encore des efforts à faire, mais les OTSI sont engagés à 100 % dans la démarche, et je ne désespère pas de les voir un jour s'unifier et fusionner en mettant en commun leurs 35 salariés.* » A ne pas douter, cette nouvelle organisation devrait être un gage d'efficacité des dépenses engagées et de la qualité du service offert aux clients.

Révéler une identité pour des touristes d'un type nouveau

Une troisième catégorie de territoires, plutôt situés dans la moitié nord de la France, n'ont jamais vécu le tourisme comme une évidence. C'est la découverte de leur propre identité qui est prétexte à une activité touristique. Et, du coup, ils donnent aussi l'impression de choisir leurs visiteurs, d'accepter plus volontiers des touristes citoyens, militants, responsables de l'environnement dans lequel ils passent leurs vacances, des clients du tourisme "équitable de l'intérieur", qui savent que leur séjour sert au développement local.

Le Parc du Perche a construit son développement sur une identité retrouvée quand elle risquait de se perdre. Le nom du territoire est celui d'un animal, cheval de trait, dont la réputation s'étend jusqu'aux Etats-Unis et au Japon. C'est donc un élément d'attractivité, une réalité économique chez les éleveurs, qu'il faut soutenir et c'est le prétexte rêvé au développement d'une offre touristique. Il s'agit donc pour le Parc de soutenir une filière, de proposer une offre touristique identitaire, de bâtir autour

Accueil des personnes handicapées : avec tout le respect qui leur est dû



Ph. PNR Caps et Marais d'Opale.

L'accueil des touristes en situation de handicap est évidemment un aspect important du volet social du tourisme durable, et de nombreux Parcs font des efforts particuliers en ce domaine. Le Parc des Caps et Marais d'Opale a mis en place sur certains de ses sites emblématiques des sentiers de découverte pour les handicapés moteurs ou mal voyants. Après un long travail de recensement,

le Parc du Haut-Jura a édité un guide des hébergements, restaurants et sites qui leurs sont accessibles. Le Parc du Vercors a engagé un projet global de mise en accessibilité du territoire, en listant les différentes démarches engagées et en les suivant pour leur mise en cohérence. Celui du Morvan, a organisé fin septembre la troisième édition du "Raid handi valide DREAM". 20 équipes de 5 à 6 personnes valides et handicapées, pratiquent toutes les activités de pleine nature possibles sur le territoire. Le Parc a également aménagé un rocher d'escalade pour non voyants, après plus d'une année de recherches et de tests, avec un système sonore de signalement des prises de main ou de pied. A terme, il a pour objectif de rendre accessible à tous son territoire et a créé avec différents partenaires, Morvan pour tous, un projet d'implantations d'équipements structurants d'activités de pleine nature, d'organisation d'événements rassemblant personnes valides et handicapées, d'accueil touristique dédié, d'accompagnement d'entreprises innovantes dans ce domaine.



Ph. PNR Morvan.

Un "raid handivalide" dans le Morvan.

du thème "percheron" un certain nombre de prestations d'accueil, de visites d'élevages, de balades attelées, de valorisation des lieux d'histoire autour du cheval percheron et de développer l'attelage de loisirs en forêt. C'est ainsi que ce tourisme-là, parce qu'il diversifie les activités sur le territoire et surtout celle des professionnels de la filière, parce qu'il aide à maintenir un patrimoine vivant, parce qu'il permet une découverte originale et privilégiée du domaine forestier, procède d'un tourisme authentiquement durable.

Plus étonnant, la population du Parc Scarpe-Escaut a fini par s'habituer à l'idée que les terrils sont maintenant des éléments d'un paysage qui parle de l'identité de la région, et qu'on peut s'en servir pour développer un tourisme culturel. "Une autre idée du minier en Scarpe-Escaut" : ainsi se nomme le carnet de découverte qui présente aux visiteurs la richesse humaine, architecturale, floristique et faunistique des terrils. Et ce sont d'anciens mineurs qui guident les visiteurs dans la découverte de leurs anciens lieux de travail.

Le Parc du Vexin français, au nord-ouest de l'Île-de-France, vit quant à lui le paradoxe d'être devenu touristiquement exploitable, parce que cette région rurale, par la création du Parc en 1995, a su résister à l'urbanisation galopante, s'imposer des règles architecturales et paysagères strictes, qui en fait un lieu d'exception aux portes de l'agglomération la plus



Ph. PNR Scarpe-Escaut.

La charte européenne du tourisme durable

Une stratégie touristique au service des territoires

La « Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés » a été élaborée par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, à la demande de la Fédération Europarc, le réseau européen des espaces protégés. L'objectif est la mise en place d'une méthode permettant l'application du concept du tourisme durable dans les espaces protégés. Cet outil permet la co-construction d'un projet de territoire mettant en pratique un tourisme de qualité qui réponde à la fois aux impératifs de protection et de développement des territoires et aux attentes des visiteurs. Basé sur 12 principes fondamentaux, chaque signataire de la charte s'engage, après un diagnostic, dans un programme d'action sur 5 ans, à animer une stratégie de développement touristique durable sur et en fonction de son territoire, en y associant les différents acteurs : habitants, élus, associations et professionnels. Depuis 2001, la conformité avec les principes et leur évaluation de la charte sont effectuées et validées par la Fédération Europarc.

La Charte est structurée en 3 volets pour engager les différents acteurs dans une démarche de progrès. La première étape de chaque territoire est le volet 1, appliquée aux espaces protégés permettant la définition de sa stratégie territoriale. Le volet 2 cible les prestataires touristiques afin d'aider ceux-ci à mettre en place une stratégie individuelle pour chaque structure engagée dans la Charte. L'application de la Charte aux activités des tour-opérateurs est envisagée avec le volet 3.

Depuis la première signature de la Charte en 2001, 35 espaces protégés en Europe ont adhéré à la Charte. Aujourd'hui, les territoires français sont les plus nombreux avec 12 territoires adhérents dont 9 Parcs naturels régionaux : Lubéron, Vexin français, Marais du Cotentin et du Bessin, Vercors, Pilat, Scarpe Escaut, Boucles de la Seine Normande, Livradois-Forez, Avesnois.

La Charte européenne du tourisme durable est téléchargeable sur www.parc-naturels-regionaux.fr



Ph. PNR Vexin Français.

Sur les dépliants du Vexin, les visages des acteurs réels du territoire.

visitée au monde. Manquaient des produits touristiques durables pour détourner une partie du flux parisien vers le Val d'Oise. Depuis 2005, tous les dimanches, de fin avril à fin septembre, un train spécial direct de Paris-Gare du Nord, amène les touristes à la gare d'Auvers-sur-Oise le matin et les ramène le soir. 800 billets ont été vendus la première année, plus de 1500 en 2006. Des étudiants en tourisme accueillent les voyageurs en gare d'Auvers. Ils en profitent pour distribuer des dépliants permettant de découvrir les lieux que les impressionnistes ont fréquentés au XIX^e siècle. Le Parc a également emprunté à l'autre Parc francilien de la Haute-Vallée-de-Chevreuse l'idée d'un *Balado'bus* qui propose une visite du territoire sans voiture jusqu'aux confins de la Haute-Normandie, en passant par la Maison du Parc, un musée archéologique, un parc de loisirs...

Manquaient des lits touristiques. Le Parc a incité les acteurs locaux à créer des gîtes et des chambres d'hôtes. Il propose désormais de l'aide aux collectivités pour *"un développement touristique vert et culturel maîtrisé"*, et vient de mettre en oeuvre une stratégie de communication touristique sur le thème *"si proche (sous-entendu de Paris), si différent (de la ville)"* avec des visages sur les documents qui sont ceux des acteurs du territoire, les restaurateurs, les agriculteurs ayant ouvert des chambres d'hôtes, etc. On en parle dans tout le Vexin français et c'est ainsi que le Parc cultive un sentiment d'appartenance, une identité locale qui ne serait pas apparue sans lui.

Pour sa part, là-bas dans les Hautes-Alpes, le Parc du Queyras, enfin, a toujours cultivé sa différence d'une montagne naturelle, sans beaucoup de remontées mécaniques ni barres d'immeubles pour empiler les amateurs de ski. Il n'hésite pas à demander aux touristes de choisir un tourisme durable, sans règlement autoritaire. Sur la page d'accueil du site du Parc qui permet de réserver ses séjours, il est précisément écrit ceci : *"Afin de vous proposer des établissements correspondant au mieux à vos attentes, merci de sélectionner votre type de profil : je suis un vacancier "classique" sans préoccupation éthique ou environnementale particulière, je clique ici ; je suis un vacancier "citoyen" préoccupé par l'éthique et l'environnement, je clique ici"*. On peut dire que le Queyras sélectionne ses visiteurs, avec une habileté commerciale d'un genre nouveau. N'est-ce pas une des définitions qui peut être donnée du tourisme durable ?



Pour compléter utilement votre information sur le sujet :

Trois ouvrages disponibles sur www.odit-france.fr, en version papier ou électronique.

● **Guide de savoir-faire n° 8.** Le tourisme durable par l'expérience. Le terrain commande.

● **Guide de savoir-faire n° 5.** Réussir son projet touristique avec un financement solidaire de proximité.

● **Mini-Guide n° 9.** L'évaluation de la durabilité des pratiques touristiques

Autres ouvrages :

● **Le tourisme, outil de revitalisation des territoires ruraux et de développement durable?** Rapport de la section "Politiques territoriales touristiques", présidée par Marie-Françoise Pérol-Dumont; La documentation française, Paris 2005, 284 pages, 40 €

● **Le tourisme autrement. Alternatives Economiques,** hors série pratique N°18, mars 2005, 9 €

● **Le tourisme rural: concevoir, créer, gérer.** François Moinet, Editions France Agricole, Paris 2006. 462 pages, 42 €

Votre interlocuteur sur ce sujet à la Fédération des Parcs :
Olaf Holm,
chargé de mission Tourisme
Tél : 01 44 90 86 20
Mail : oholm@parcs-naturels-regionaux.tm.fr



Ph. Agence traverse.

Luc Deschamps, du cabinet MaHoc :

"L'engagement des Parcs dans le tourisme durable est décisif"

Le cabinet MaHoc a 15 ans d'expérience dans l'assistance des porteurs de projets publics dans le domaine du tourisme. Il a travaillé avec IPAMAC sur la définition du volet 2 de la Charte européenne du Tourisme durable, avec les Parcs des Caps et Marais d'Opale, Livradois-Forez, Pilat, entre autres.

Quelle est votre vision du tourisme durable ?

« Le tourisme durable est un concept à appliquer à toute forme de tourisme, dont l'écotourisme. Il existe aujourd'hui une population qui cherche des alternatives au bronzage sur la plage, un tourisme au vert, porteur de sens, itinérant et déambulatoire, sur des thèmes liés aux éléments identitaires des territoires. Il ne s'agit pas alors pour les opérateurs de répondre à la demande exprimée dans les études marketing, mais de bâtir des propositions qui vont répondre à une demande implicite sur des thèmes comme la science et la nature, l'eau, la châtaigne, que sais-je... C'est un tourisme plus exigeant, qui ne touche pas la masse des vacanciers, mais qui l'interpelle et qui permet de faire petit à petit évoluer ses comportements. C'est donc un tourisme de l'offre, qui propose au vacancier de participer au développement du territoire. »

Quel rôle des Parcs dans ce développement d'un nouveau tourisme ?

« Ils présentent évidemment une plus-value importante sur le plan environnemental. Ils sont acteurs de la mise en cohérence des outils et des stratégies publiques et privées. C'est décisif. »

PÉRIGORD-LIMOUSIN

« Fou dingue amoureux de la châtaigne »

Jacques Deonchas est restaurateur à Oradour-sur-Vayres, au cœur du pays des Feuillardiers, secteur nord du Parc Périgord-Limousin. « Fou dingue amoureux de la châtaigne », c'est lui-même qui se définit ainsi. Il aime la bonne chair, son métier et la vie.



Si vous voulez bien passer à table... En entrée, tarte aux cèpes et aux châtaignes. Le restaurateur ménage le suspense, ne parle pas tout de suite de celles dont il est fou dingue : « En Limousin, nous avons au moins cinquante variétés de champignons, chanterelles, russules, amanites des Césars et amanites safranées, pieds bleus ou violets, lactères, bolets – je viens juste de tester le bolet à pied rouge, c'est un délice –, pleurotes, coulemelles... Mais, je vous laisse déguster. »

En plat principal, carré de veau « élevé sous la mère » servi avec une sauce à base d'échalotes, de thym, de laurier, déglacée au porto, etc. « les cèpes sont mis au dernier moment pour garder leur croquant ». Le fromage, frais, répond au sobriquet de Nana, il a été livré ce matin même par Yves Poletz, producteur à Marval. En dessert, gourmandise à la mûre avec une crème de marron arrosée d'une liqueur de châtaigne. Le chef y ajoute une note supplémentaire avec un soupçon de farine de châtaigne. Le tout accompagné d'un château La Châtaigneraie, un bordeaux... « Je l'ai choisi pour son nom – c'est un clin d'œil – mais d'abord pour sa qualité, son arrière-goût d'élevé en fût de chêne. »

Nos sens comme des muscles

Le repas qu'on prend ici est un repas rêvé, mijoté en plein champ, imaginé en terre des Feuillardiers (1), mariné longtemps dans la tête du chef. Plus prosaïquement, c'est l'un des menus proposés à l'occasion de la deuxième édition de "l'Automne gourmand" du Périgord-Limousin. La manifestation, organisée à l'initiative du Parc, se déroule de fin septembre à la mi-novembre selon cinq thèmes gastronomiques (2), un par semaine : cèpe et veau sous la mère, champignons, porc cul-noir, châtaigne, dindon de Varaignes. Elle mobilise de onze à trois restaurateurs selon le produit mis en exergue.

Jacques Deonchas est de tous les thèmes : « C'est une opération qui a pour but de valoriser les produits du terroir, et moi je suis accro aux produits du terroir. Si nous n'avons pas le souci de préserver cette authenticité, nous perdrons les vraies valeurs de la vie. La nature nous offre toutes ces saveurs et nous refuserions un tel cadeau ? Il en va de nos sens comme des muscles, si nous ne les faisons pas fonctionner, si nous ne les stimulons pas, ils risquent de s'atrophier. Comment pourrait-on laisser perdre les plaisirs qu'ils nous donnent ? Je me souviens... Quand ma grand-mère préparait un lapereau sauté avec des pommes de terre à l'étouffée, elle soulevait le couvercle de la petite brasière et m'invitait à respirer le fumet. Et le matin, l'odeur du café au lait et du pain grillé qui montait par l'escalier, ça vous sortait du lit. Et les châtaignes blanchies sur un fond de pommes de terre ou de raves dans un toupî en fonte au coin de la cheminée... »

De la gourmandise dans les doigts

C'est sa manière d'en venir au fait, par les chemins détournés de l'enfance en gardant le cap grâce à l'enthousiasme : « La châtaigne est un fruit complexe, bien plus compliqué que la pomme de terre. La teneur en sucre, amidon ou fécule diffère beaucoup selon les variétés. J'ai une certaine prédilection pour le nouzillard et le marron de Chevanceaux qui tiennent bien à la cuisson et sont riches en sucre. La dorée de Lyon convient mieux pour les marrons confits... J'aimerais rédiger un guide des différentes variétés et des recettes les mieux

adaptées pour chacune mais c'est une tâche infinie parce que les usages de la châtaigne sont innombrables : cuite à la vapeur, salée, poivrée, présentée sur un toast de pain blanc avec un soupçon de crème à l'apéritif ; cuite au lait pour une charlotte ou un gâteau battu ; servie en accompagnement d'un panaché de poissons ou d'un filet de bœuf... Et dans une tarte, avec du potiron ou du poireau, quelques feuilles de salade, trois gouttes de vinaigre balsamique... » Jacques Deonchas accompagne son propos de gestes délicats, avec de la gourmandise dans les doigts. Il pétrit une pâte imaginaire, prépare l'assiette idéale.

Surtout, ne lui dites pas que la châtaigne passe pour un peu lourde, « il suffit de la préparer et l'accommoder selon les égards qui lui sont dus et elle sera légère ». Le regain d'estime est avéré, « il y a une dynamique qui a été créée tant pour le fruit que pour le bois, grâce aux initiatives du Parc, de l'Association du Marron et Châtaignier Limousins et d'autres partenaires qui militent pour l'obtention d'une AOC ou d'un label rouge et d'une marque Produit du Parc. » Un argument encore, et on ne parierait pas que ce soit le dernier : « Avez-vous déjà vu quelque chose de plus beau qu'une châtaigneraie en fleurs. D'accord, les arbres fruitiers sont tous beaux, mais le châtaignier fleurit plus tardivement, fin mai début juin ; c'est le printemps qui s'offre un bouquet final. »

A force de simplicité

Le temps manque pour vanter les champignons, le veau sous la mère, le dindon de Varaignes dont la ville du même nom a fait sa mascotte, pour célébrer le porc cul-noir, une race locale qui a bien failli disparaître et dont « la viande a des sucs et une tendreté exceptionnels, c'est du pur bonheur ». Le temps manque, on aimerait que Jacques Deonchas revienne à ses deux grand-mères dont il parlait en ayant les yeux qui brillent, à cette aïeule qui a été restauratrice à Pageas, à son enfance... « Tout s'est fait naturellement. Je suis allé en apprentissage chez Jeandillou, à Isle, près de Limoges, une adresse réputée. J'ai franchi toutes les étapes : apprenti, commis, second de cuisine, chef. » En avril 1985, il s'installe avec son épouse Betty à Oradour-sur-Vayres. « J'aime de plus en plus mon métier. Je le fais avec foi et passion, c'est un métier qui oblige à aller au fond de soi-même. Je voudrais faire encore mieux, être plus fidèle encore à cet héritage que nous ont légué les générations précédentes, révéler davantage ces saveurs qui sont dans tout et qu'on ne retrouve vraiment qu'à force de simplicité, d'humilité. C'est la réalité de la vie, non ? »

Le restaurateur ne vous laissera pas partir sans vous recommander de revenir le troisième jeudi du mois pour déguster les animelles d'agneau. « Je les sers escalopées, bien séchées, passées à la farine, cuites à la poêle, avec une touche de persillade au final. L'important est qu'elles soient bien croustillantes sur le dessus et moelleuses, fondantes à l'intérieur. » A propos des animelles, Littré dit qu'il s'agit d'une « ancienne sorte de manger délicat ». Hemingway, lui, s'interrogeait : « en avoir ou pas ? ». Au Relais de la Vayres, c'est le troisième jeudi de chaque mois, il est prudent de réserver pour être sûr d'en avoir.



Jacques Deonchas, Relais de la Vayres

Contact :
Le Relais de la Vayres
4 rue Jean Giraudoux
87150 Oradour-sur-Vayres
Tél. : 05 55 78 24 26

(1) Les Feuillardiers sont les agriculteurs et artisans qui exploitent plus particulièrement du bois de châtaignier pour en faire des feuillards utilisés pour cintrer les barriques mais aussi pour réaliser des piquets et des clôtures.

(2) A ce « calendrier gourmand » il faut ajouter les « Sorties Animées du Parc », qui sont autant d'invitations à découvrir in situ les produits, et les fêtes locales traditionnelles qui ont lieu à la même période. De plus, du 16 au 22 octobre, des restaurateurs sont allés donner quelques leçons de goût dans les écoles d'Abjat-sur-Bandiât, Bussière-Galant, Oradour-sur-Vayres et Saint-Saud-Lacoussière. Enfin, de mai à octobre, une douzaine de restaurateurs proposent à la carte une « Assiette de Pays » composée uniquement de produits du terroir.

Polyculture à la Ferme de Trielle



Ph. PNR Volcans d'Auvergne.

Jacques Lours a été le président-fondateur de l'association La Ferme de Trielle, créée en 1982. Il en est le directeur depuis 1986.

A distance du Plomb du Cantal, en surplomb de la vallée de la Cère, la Ferme de Trielle était en déshérence. Dans les années 70-80, une bande de jeunes ayant en tête une certaine idée de la ruralité et de fortes attaches au pays invente une forme inédite de polyculture, et elle s'y tient. Ça marche. Pourvu que ça dure...

indique 1833. « Dans les années 50, avec la mécanisation de l'agriculture, Trielle a été abandonnée comme la plupart des fermes d'altitude. En 1968, un groupement de paysans aveyronnais a acheté le domaine - 130 hectares - pour mettre ses bêtes en estive mais sans utiliser les bâtiments. » Jacques Lours est lycéen : « Je remontais parfois à Trielle mais le toit menaçait ruine, les ronces envahissaient tout et les vipères prenaient le soleil sur la pierre du seuil. »

En 1978, un préfet passant aux champs suggère au conseil général d'acquérir l'immeuble pour en faire un village de vacances. Le projet n'aboutira pas. Les bâtiments sont mis « hors d'eau et hors d'air », c'est déjà ça, puis le Département revend son bien à la commune de Thiézac. Entre-temps, une association culturelle, constituée d'élus et d'artistes professionnels - dont Claire Heggen et Yves Marc -, crée le Festival de la Haute-Vallée de la Cère : spectacles vivants, stages, expositions... Les deux premières éditions, en 1975 et 1976, connaissent un réel succès, mais il n'y en aura pas de troisième, faute de financements. Néanmoins, les stages continuent. « Intervenants et stagiaires étaient hébergés comme on pouvait, à l'hôtel, au camping ou en meublés », se souvient Jacques Lours qui participe activement à l'organisation. Il est aussi élu de la commune et promu deuxième adjoint malgré son jeune âge : « Alors, quand le projet de centre de vacances a été abandonné, j'ai proposé que la Ferme de Trielle devienne un centre d'animation culturelle. Notre idée était d'impulser les activités artistiques et de proposer des actions à l'intention de la population locale. »

Hip hop ou danse butô

Passons vite sur quelques péripéties, liées au changement de majorité au sein du conseil municipal de Thiézac, pour arriver

Thiézac, à mi-chemin entre Aurillac et le Lioran. Traverser le bourg et après le cimetière prendre à droite une route sinueuse qui grimpe à 1100 mètres d'altitude. Deux corps de bâtiment orientés plein sud, terrasse avec vue sur les pâturages où paissent des Salers. Jacques Lours est à son poste, massif, regard clair, affable et résolu. Il raconte l'histoire de la Ferme de Trielle comme il raconterait sa vie : « Je suis originaire de Lescure. » Du bras il montre la vallée : « C'est une maison en contrebas, vous êtes presque passé devant en montant. »

Sur la pierre du seuil

Dans le couple, c'est elle la plus âgée ; la pierre rose du linteau

à ce moment, après signature d'un bail entre l'association et la mairie, où la Ferme de Trielle a rendez-vous avec son destin artistique. Et où elle commence d'apprendre la nécessité et les vertus de la polyvalence. « Les stages se déroulaient dans la grange transformée en salle d'activités mais nous ne pouvions pas héberger les stagiaires. Nous avons alors entrepris de grands travaux qui étaient aussi le moyen de sauvegarder ce patrimoine inestimable : agrandissement du bâtiment principal, construction d'un nouveau bâtiment avec piscine - qui, en outre, constitue une réserve d'eau en cas d'incendie -, aménagement de chambres, d'une salle pour la restauration... En deux décennies, nous avons investi plus de 600 000 euros provenant pour moitié de financements publics (Etat, Région et Département), pour moitié d'emprunts de l'association, cautionnés personnellement par les membres du conseil d'administration. »

Les travaux sont effectués pour une part dans le cadre de chantiers de réinsertion, dûment encadrés, et ils aboutissent à la création d'une "filiale", Trielle Service Environnement, qui propose ses services aux collectivités et aux privés. « C'est une Sarl, une entreprise artisanale qui travaille en bonne entente avec les artisans locaux et aux mêmes conditions qu'eux. Elle emploie quatre personnes. Tenez, aujourd'hui, trois sont en train de rénover une grange, à Labrousse, à la demande d'un particulier, la quatrième taille les haies de l'enclos du Crédit Agricole, à Vic-sur-Cère. »

Et pendant les travaux... « La formation artistique a continué, évidemment. La fréquentation n'a pas cessé d'augmenter. Nous accueillons cette année, c'est notre record, 280 stagiaires dont un sur deux est artiste professionnel. Ils viennent de toute la France mais aussi d'Espagne, Belgique, Italie, Québec ou même du Sri Lanka. » Au programme : danse voltige, danse africaine, tango argentin, mime corporel, hip hop ou danse butô et, nouveauté 2006, des stages d'"écologie corporelle". Toujours sous la houlette de Claire Heggen et Yves Marc.

Dans la foulée, en partenariat avec les Théâtrales des Jeunes en Europe, l'association organise des "classes culturelles art et environnement" à l'intention des écoles, collèges et lycées du département. Annuellement, l'opération concerne une bonne dizaine de classes et les élèves viennent passer une semaine à la Ferme de Trielle, encadrés par des animateurs des Théâtrales.

Le secret de ce pays

On garde le rythme, les idées viennent en marchant, au fil des rencontres. « Depuis 2002, nous recevons, chaque année et pour une semaine, une dizaine d'élèves venus de l'Ecole supérieure de l'Image de Bruxelles*. Ces apprentis photographes ont un cahier des charges défini par un " groupe paysage ", mais ils gardent leur liberté d'artiste. » De plus, un photographe de renom (successivement : Marc Defitte, Hugues de Wurtemberg et Vito Gisonda) accompagne les élèves et assure sa propre mission. « La photographie, outre son intérêt propre, est prétexte à prendre langue avec les habitants, à débattre à propos du paysage, du pays, son histoire, son avenir. »

Des pragmatiques au franc-parler demanderaient si la culture assure un bon taux de remplissage. « Nous y avons pensé, figurez-vous. Nous disposons de 57 couchages répartis en



Ph. PNR Volcans d'Auvergne.

Stage de danse africaine.

Contact :
Ferme de Trielle - 15800 Thiézac
Tél : 04 71 47 01 64
trielle@wanadoo.fr
www.trielle.fr

CAUSSES DU QUERCY

Quand l'accueil "nature" est une passion

19 chambres et d'une capacité de restauration de 200 couverts. C'est pourquoi nous avons créé notre deuxième filiale, le secteur Accueil. Nous accueillons des randonneurs (500 nuitées cette année), des séminaires, des mariages, des fêtes de famille... Mais priorité est donnée aux activités de l'association. »

Tout hôte de la Ferme de Trielle doit voir -« c'est une obligation »- le diaporama réalisé à partir d'une sélection de photos des étudiants bruxellois. La voix off dit : « La vie, c'est le secret de ce pays. La vie est une trame qui résiste, où tout se tient. Une trame fragile, précaire. » La trame, on voit comment elle se tisse au flanc ensoleillé de la vallée de la Cère, comment elle résiste. Il ne faut pas gratter beaucoup pour voir qu'elle est fragile. « A défaut d'une demande de territoire, de commande d'une collectivité, nous ne pourrions pas poursuivre notre collaboration avec l'Ecole de l'Image », déplore Jacques Lours. Fragile encore : « Notre bail arrive à échéance en 2008. Nous n'avons donc pas de certitude quant à la poursuite de nos activités. » La Ferme de Trielle emploie, toutes activités confondues, dix personnes, elle s'autofinance à hauteur de 70%. Les chiffres, ça compte aussi, dans la vie, dans le tissage de sa trame fragile. Ils pourraient être un argument pour continuer l'histoire.

* Cette opération, baptisée « Inventaire du présent - Archives du futur », a été réalisée avec l'aide du Parc des Volcans d'Auvergne (programme Leader +), de l'Ecole de l'Image de Bruxelles, du Conseil général du Cantal et du Conseil régional d'Auvergne.

Nicole et Louis Couchoud ont trouvé dans le Parc naturel régional des Causses du Quercy de quoi vivre dans la nature, en quasi autarcie, et assouvir leur passion depuis toujours : accueillir, pour enseigner la nature.

Ce couple d'agriculteurs, originaires de la Loire, a toujours voulu faire de l'accueil, tellement sa passion pour la nature est forte, quitte à rester « en marge », dit Nicole Couchoud, et elle ajoute : *la société telle qu'elle est, aujourd'hui, ne s'intéresse qu'aux apparences, la télé, les médias gouvernent le monde ; moi c'est la nature qui m'intéresse. D'ailleurs je refuse qu'on me photographie, ça n'a aucun intérêt*. C'est pourquoi seul son mari apparaît dans les médias..., celui-ci compris !

Il est vrai que cette liberté de vivre dans et pour la nature, ils l'ont payé cher. Ils se sont installés tous les deux en agriculture, en 1976, il y a tout juste trente ans, dans la Loire, puis en Savoie. Il y élevaient un troupeau de 120 chèvres et produisaient du fromage. Mais ils n'avaient pas de surface suffisante, leurs voisins ne leur cédaient rien et l'intégration y était difficile. Ils ont décidé d'aller voir ailleurs. Ils ont tout vendu, la ferme, les chèvres, loué un garde-meubles et sont parti en caravane à la recherche d'une propriété agricole de caractère qui leur permettrait d'accueillir des touristes désireux de découvrir la nature.

Deux ans en caravane avant de trouver l'idéal

Déterminés, ils ont ainsi vécu dans tout le sud de la France, dans leur caravane, pendant deux ans. Et c'est tout près de Cahors qu'ils découvrirent la propriété qui correspondait à leur attente. Le Mas de Cérès est un pigeonnier âgé de 500 ans, autour duquel la maison a été construite. C'est dans son aile ouest qu'une « suite » a été aménagée pour les hôtes avec, à côté, une ancienne habitation quercynoise restée inhabitée pendant plus d'un siècle, et encore à côté, une maison d'habitation devenue hangar et que le couple a transformé en deux chambres d'hôtes familiales.

Au total, les époux Couchoud proposent un accueil pour 10 personnes, ainsi qu'une table d'hôtes où sont servis principalement les produits de leur ferme bio. Malgré l'isolement total du lieu, ils sont satisfaits du taux d'occupation de leur structure. Il faut dire que nous sommes à Lalbenque, le village du Quercy dans lequel se déroule tous les mardis, de décembre à mars, le plus célèbre des marchés à la truffe...

Mais surtout, le Mas de Cérès est une source exceptionnelle de découverte de la nature et de la façon dont elle peut être gérée par l'homme dans les meilleurs conditions. On voit ici le Quercy tel qu'en lui-même, avec ses superbes chemins blancs. Les Couchoud élèvent des brebis, la Causse du Lot, une race locale adaptée au Causse. Ils engraisent trois ou quatre cochons bio par an et en font de la

charcuterie en vente directe. Ils cultivent leurs légumes, fauchent le foin pour leurs animaux, et produisent leurs céréales. Ils font le pain, fabriquent des confitures au safran. Le chauffage est au bois, l'eau chaude sanitaire est produite par des panneaux solaires. Et avec un revenu modeste, ils vivent à deux, dans l'équilibre et la sérénité.

« Enseigner la nature, c'est le sens de notre existence ici »

En 2000, ils se sont mis au safran. Intéressés par les plantes aromatiques, ils saisirent l'occasion de la relance du safran en Quercy où il était cultivé au Moyen-âge. Mais c'est une plante capricieuse, qui fleurit, ou pas, au mois d'octobre. Chance supplémentaire, le Parc naturel régional des Causses du Quercy se créait quand ils sont arrivés, et leur collaboration pour l'observation et la protection de la biodiversité sur leur petit territoire a tout de suite fonctionné. « Nous sommes en zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique, en ZNIEF », raconte Nicole Couchoud ; *dans les pelouses pâturées par les brebis, on trouve beaucoup d'orchidées et de fleurs messicoles Adonis... ; il y a aussi des oiseaux protégés, comme le œdicmène criard. On l'appelle le fantôme du Causse car il est très difficile à observer. Au printemps, les femelles posent leurs œufs à même le sol dans des parcelles très dégagées. Et j'ai eu la chance, il y a peu, de voir des petits avant l'envol. C'était formidable. Des faucons crécerelles, aussi, nichent dans les creux du mur de la maison*. Le Mas de Cérès est aussi refuge de la LPO.

On l'aura deviné, leur gîte a le label « gîte Panda », et ils font partager leur passion de la nature aux vacanciers qui logent chez eux. Un enfant de touriste, un jour s'est mis à pleurer en arrivant au Mas de Cérès. Nicole Couchoud raconte : « j'ai demandé pourquoi à ses parents. C'est le bèlement d'une brebis qui lui avait fait peur ! Les gens ne connaissent pas la nature. Et on ne respecte pas ce que l'on ne connaît pas. Proposer cette pédagogie, c'est le sens de notre existence ici ».



Louis Couchoud



Ph. J.L. Varin - Agence Traverse

On voit ici le Quercy tel qu'en lui-même, avec ses superbes chemins blancs.

Contact :
Nicole et Louis Couchoud
Le Mas de Cérès - 46230 -
Lalbenque
Tél. : 05 65 24 79 20 - Mail : louis.couchoud@wanadoo.fr
http://monsieur.orange.fr/chambres_hotes_lot/

« Journées nationales des Parcs - Camargue 2006 »

800 élus, techniciens, partenaires des Parcs et représentants européens, étaient réunis à l'occasion des Journées nationales des Parcs 2006, du 4 au 7 octobre dans le Parc naturel régional de Camargue, sur le thème de « *L'eau dans tous ses états* ». Christian Estrosi, ministre délégué à l'Aménagement du territoire, et Nelly Olin, ministre de l'Ecologie et du Développement durable, sont intervenus lors de ces rencontres nationales.



A l'heure où la conservation et la gestion de l'eau font l'objet d'une discussion d'un nouveau texte de loi, les Parcs ont choisi de consacrer leurs Journées nationales 2006 à ce thème. La gestion intégrée des eaux par bassin versant, la protection et la valorisation des zones côtières et lacustres, l'amélioration des systèmes de gouvernance pour la conservation de l'eau et des milieux aquatiques, la mobilisation de tous les acteurs autour de la préservation de la ressource, la mise en œuvre d'outils de gestion adaptés aux territoires, ont alimenté les échanges et débats engagés à travers 6 forums et une table-ronde.

10 circuits thématiques, proposés par le Parc de Camargue et ses partenaires, ont également permis aux participants de découvrir comment, depuis 35 ans, est mise en œuvre une gestion équilibrée de cet espace naturel unique, si complexe et fragile. Le traditionnel "Marché aux Initiatives des Parcs" et de leurs partenaires, ouvert lors de ces rencontres, présentait aux participants plus d'une trentaine d'actions innovantes sur différents domaines, ainsi qu'à la presse venue en nombre cette année : 30 journalistes ont en effet suivi un voyage de presse organisé sur une journée. Ces journées étaient aussi l'occasion de rappeler l'importance de notre réseau dans les politiques de développement durable et de maintien de la biodiversité sur notre territoire, et de faire part des difficultés financières que rencontrent bon nombre de Parcs, notamment au moment où se négocient les nouveaux contrats de projet entre l'Etat et les Régions pour la période 2007/2013.



Lors de la plénière de clôture de ces travaux, Nelly OLIN, ministre de l'Ecologie et du Développement durable a tenu à répondre aux inquiétudes formulées à ce sujet par Michel Vauzelle, président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs. « *J'ai obtenu (du 1er ministre) que le financement de l'ingénierie territoriale des Parcs naturels régionaux puisse être inscrit dans les futurs contrats de projet* », a-t-elle affirmée, en incitant les Régions à faire remonter toutes propositions qui, appuyées par son ministère, devront trouver leur juste place dans cette nouvelle contractualisation.

Les Actes de ces Journées nationales seront disponibles début janvier 2007 - Téléchargeables sur le site www.parc-naturels-regionaux.fr

Merci et au revoir, Catherine

A l'occasion des Journées nationales, un hommage appuyé a été rendu à **Catherine Jenkins**, directrice-adjointe de la Fédération des Parcs qui, à l'issue de 30 années consacrées à la vie et à la défense de notre réseau, prend un repos bien mérité. Militante de la première heure pour la cause de l'environnement, convaincue que chacun a sa part de responsabilité dans sa sauvegarde, préférant les actes aux discours, elle a su déployer les bonnes idées qui émergeaient du réseau pour en faire de grandes causes, apporter les arguments quand il fallait inscrire les Parcs dans de nouveaux textes de lois, ne rien lâcher mais chercher toujours une solution adaptée au contexte quand il fallait renouveler une charte de Parcs ou classer un nouveau territoire... La force de ses convictions et son enthousiasme communicatif, son sens de l'anticipation et sa grande rigueur, son esprit critique et son dévouement sans compter ont largement participé à ce que représente aujourd'hui notre réseau. Debout, avec des applaudissements nourris, les Parcs ont tenu à dire merci et au revoir à Catherine.



Une nouvelle convention de partenariat avec l'Office national des forêts

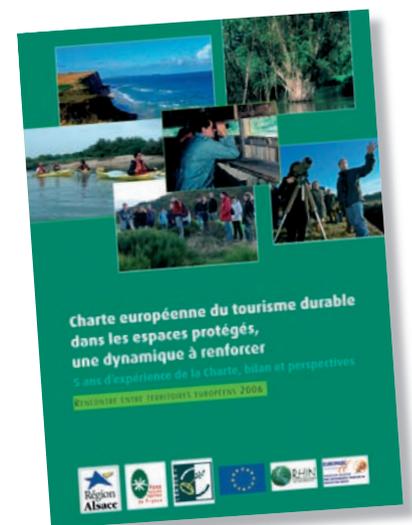


Ph. ONF / FPNRE.

Jean-Louis Joseph, Président de la Fédération des Parcs, et Pierre-Olivier Drège, Directeur général de l'ONF, ont signé, dans le Parc du Luberon une nouvelle convention cadre pour 2006-2011. Le précédent partenariat, engagé en 2000, avait donné le coup d'envoi pour favoriser les rapprochements entre Parcs et structures territoriales de l'ONF et permis la signature d'une vingtaine de conventions locales. Ce nouvel accord national doit renforcer ces liens et permettre une concertation le plus en amont possible, en harmonie avec la stratégie forestière nationale. Lors de l'élaboration ou de la révision des aménagements forestiers dans les forêts publiques, l'ONF s'engage par exemple à consulter le Parc pour avis. La Fédération des Parcs et la Direction Générale de l'ONF prévoient par ailleurs l'édition conjointe d'un guide de gestion forestière dans les forêts des Parcs naturels régionaux.

Contact : Dominique Dolisy - ddolisy@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Le devenir de la Charte européenne du tourisme durable



110 participants, représentant 40 espaces protégés de 10 pays européens, étaient réunis en juin dernier à Strasbourg, à l'initiative de la Fédération des Parcs et de la Région Alsace sur l'application et l'avenir de la Charte européenne du tourisme durable. Illustrées d'expériences concrètes, ces rencontres ont permis d'échanger sur les évolutions de la Charte à travers ce réseau unique en Europe, et d'identifier les opportunités de coopération entre actuels et futurs signataires de la Charte. Le partenariat «public-privé» entre les espaces protégés et les acteurs du tourisme, et la définition de critères communs pour engager les entreprises touristiques dans cette démarche, étaient au centre des discussions. La manière dont des actions concrètes pourraient être prise en compte dans la prochaine réforme des fonds européens pour 2007-2013 a également été abordée. Au terme de cette rencontre, les participants ont été invités à poursuivre leur réflexion dans le Parc national de Cairngorms (Grande-Bretagne), en juin 2007.

Contact : Olaf Holm - oholm@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

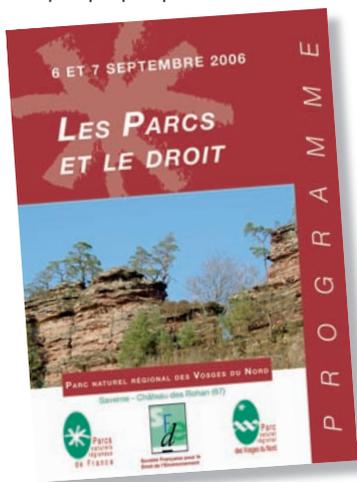
Un plan d'action «biodiversité» pour les Parcs naturels régionaux

Le Conseil d'administration de la Fédération des Parcs réuni fin juin a adopté un plan d'action "biodiversité" des Parcs naturels régionaux et de leur Fédération en 10 engagements principaux portant sur la connaissance, la trame écologique, la protection, la coordination-médiation, la contractualisation, la recherche, la sensibilisation, les engagements nationaux et régionaux, la nécessité de transfert, l'inscription dans les Chartes des Parcs. Ce plan vise à conserver la diversité biologique en maintenant un potentiel évolutif à l'échelle de chacun des territoires et du réseau des 44 Parcs, impliquant les collectivités territoriales.

Contact : Cécile Birard - cbirard@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

« Les Parcs et le droit »

A la veille des 40 ans du décret instituant les Parcs naturels régionaux en 1967, une centaine de personnes ont participé aux rencontres organisées sur ce thème les 6 et 7 septembre dans le Parc des Vosges du Nord, avec l'appui de la Société française pour le droit de l'environnement. Quel droit s'applique dans les Parcs ? Faut-il plus de droit ? Quelle est la portée juridique de la charte ? Au delà de la définition des mots - opposabilité, cohérence, compatibilité - les échanges ont porté sur le niveau de précision de la charte, son emboîtement avec les différents outils juridiques (conventions, documents d'urbanisme...), la place du contentieux dans la mission d'animation, de coordination et de mise en cohérence des politiques publiques sur les territoires des Parcs.



La loi est perçue comme une expression majeure de la reconnaissance institutionnelle, elle amène obligations et procédures. A contrario, le faible encadrement juridique des chartes des Parcs permet une vie politique souple et laisse toute sa place à l'animation. Renforcer le droit permettrait-il de renforcer les chartes des Parcs ? Autant de questions qui restent ouvertes dans le réseau...

Les Actes de ces journées paraîtront au premier semestre 2007. La Fédération accompagnera en parallèle la finalisation d'un guide juridique sur l'écriture et la mise en œuvre de la charte d'un Parc.

Contact : Sylvie Gauchet - sgauchet@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

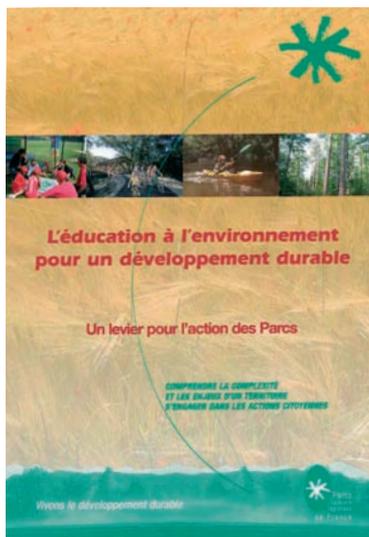
Solidarité autour du Parc de Guyane contre le projet d'exploitation aurifère industrielle

Le Conseil d'administration de la Fédération des Parcs du 29 juin a voté une motion contre le projet d'exploitation aurifère industrielle sur la Montagne de Kaw qui menace l'intégrité du territoire du Parc naturel régional de Guyane, au moment même où la révision de sa Charte est engagée. Solidaire du Parc et de la commune de Roura qui ont émis des avis défavorables à ce projet, elle a demandé expressément à l'Etat de ne pas délivrer l'autorisation d'exploiter sur cette zone d'intérêt biologique majeure du Parc, située à proximité de deux Réserves naturelles (la Réserve Nationale du Marais de Kaw et la Réserve Volontaire Trésor)

VIENT DE PARAITRE

« L'éducation à l'environnement - Un levier pour les Parcs »

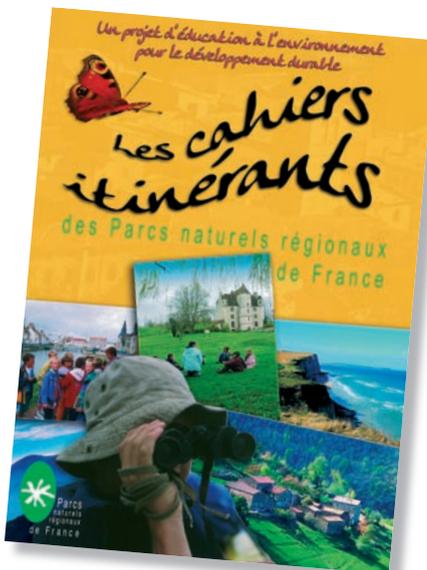
Ce document traduit l'engagement du réseau des Parcs naturels régionaux pour mobiliser et convaincre en faveur d'une éducation éco-citoyenne qui contribue au développement durable de leurs territoires. Il précise leurs quatre objectifs pédagogiques, présente les partenariats qu'ils développent pour mener à bien cette mission et donne un aperçu de la richesse et de la pertinence des expériences qu'ils engagent sur le terrain.



Contact : Hanane Allali-Puz - chargée de mission Education au territoire, gouvernance et citoyenneté
allali-puz@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Téléchargeable sur le site www.parcs-naturels-regionaux.fr

Les « Cahiers Itinérants » des Parcs naturels régionaux de France



Initié par le Parc des Caps et Marais d'Opale et généralisé à 33 Parcs naturels régionaux pour cette première édition, ce projet pédagogique à base d'explorations et de reportages, a pour objectif de créer du lien entre écoliers, collégiens et lycéens des régions de France en délivrant des messages de préservation de l'environnement, d'éco-citoyenneté et de solidarité.

Contact : Hanane Allali-Puz - chargée de mission Education au territoire, gouvernance et citoyenneté
allali-puz@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Le Lien « Création et reprise d'activités »



C'est le dernier « Lien » édité par la Fédération des Parcs qui vise à informer et sensibiliser sur les outils, pratiques et mesures mises en œuvre pour dynamiser le tissu économique des territoires des Parcs. 3 numéros/an

Contact : Virginie Martinez - vmartinez@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

« Bienvenue dans la culture Parc »



Clarifier le rôle et les enjeux des Parcs naturels régionaux, découvrir les 40 ans qui ont fait l'histoire du réseau, identifier le rôle des différents acteurs, comprendre la communauté Parcs, échanger dans leur Fédération... Des dates, des chiffres, des repères mais aussi des histoires et des témoignages, composent ce livret d'accueil conçu par la Fédération des Parcs à l'attention des agents des Parcs. Lancé à l'occasion de leurs Journées nationales 2006, ce document va être mis à disposition des 1300 salariés des Parcs, et sera remis à chaque nouvel arrivant en guise de bienvenue dans le réseau !



MAGAZINE DE LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78
www.parcs-naturels-regionaux.fr
Octobre 2006 n°56

Directeur de la publication : Jean-Louis Joseph
Directeur de rédaction : Jean Westphal
Rédacteur en chef : Gérard Moulinas
Secrétariat de rédaction : Annie L'Horset-Moya
Comité de rédaction : Jean Westphal, Gérard Moulinas, Bernard Guiheneuf, Guy Poupart, Estelle Blain-Sauret, Daniel Gilles.
Ont participé à la rédaction de ce numéro : Michel C. Thomas, Xavier Toutain, Maryline Trassard, Jean-Luc Varin, Annie L'Horset-Moya
Conception et réalisation : Agence Traverse
Conception graphique-maquette : Studio Jean-Pierre Boulanger
Impression : Compédit Beauregard
Photo couverture : Samuel Dhote
ISSN : 0982 6246

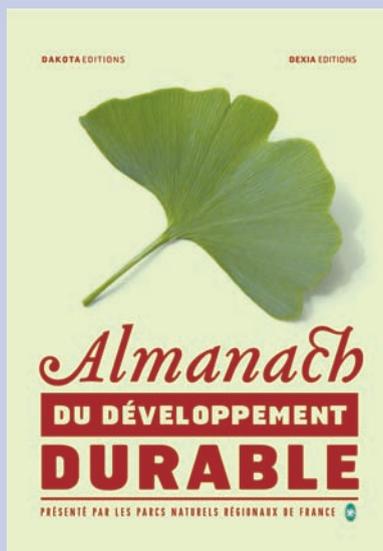
La Fondation Dexia Crédit Local est partenaire de la Fédération des Parcs naturels régionaux

Une action commune pour sensibiliser aux enjeux environnementaux

● Soutien à l'Almanach du Développement Durable

Un ouvrage pratique et ludique qui recense tous les gestes quotidiens utiles pour l'avenir de la planète

- En vente auprès de Dexia Editions www.dexia-editions.com et en librairie.
- Tirage : 12 000 exemplaires



● Co-édition du calendrier 2007 de Dexia Crédit Local

Un calendrier grand format aux couleurs des Parcs

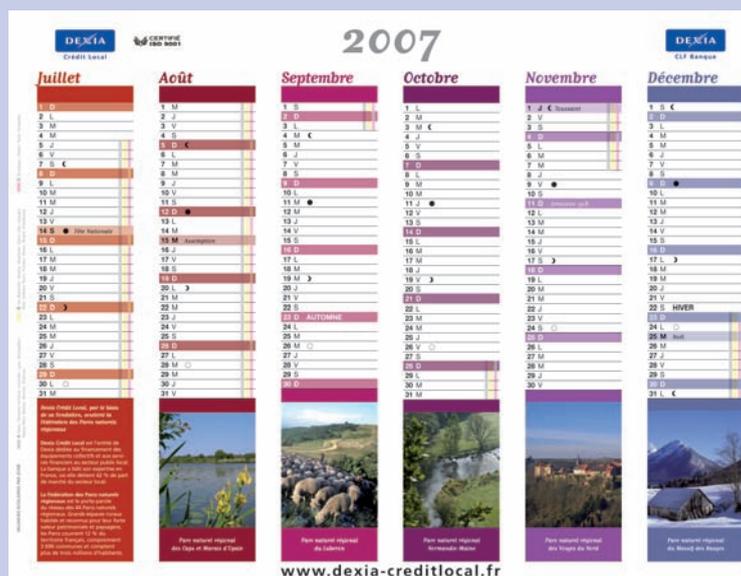
- Diffusion : collectivités locales et autres acteurs locaux
- Tirage : 4 300 exemplaires



● Co-édition de l'agenda 2007 de Dexia Crédit Local

144 pages couleurs ponctuées de photos des Parcs et de textes sur leur organisation

- Diffusion : collectivités locales et autres acteurs locaux
- Tirage : 13 000 exemplaires



La Fondation Dexia Crédit Local

Créée en 1993, la Fondation Dexia Crédit Local a pour vocation de promouvoir l'esprit citoyen afin que chacun participe au développement durable des territoires. Elle s'est ainsi associée à la Fédération des Parcs naturels régionaux et au Conservatoire du Littoral pour contribuer à sensibiliser les citoyens à la protection des espaces naturels.

La Fondation Dexia Crédit Local est placée sous l'égide de la Fondation de France.



Fondation Crédit Local

www.fondationdexiacreditlocal.org

